

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2022

### Présidence : M. Raffaele Fraomene

La séance est ouverte à 19h en présence de :

Mme Anne Hiltpold, Maire, Mme Stéphanie Lammar, Conseillère administrative, et Mme Sonja Molinari, Conseillère administrative.

Mmes Alice Bertholon, Elvia Cambier, Katia De Conti Kalonji, Elif Kaytak, Christiane Kolla Barnes, Brigitte Leuzinger, Emmanuelle Merle, Loulou Morisod, Céline Sana-Oppliger, Julide Turgut Bandelier, Laurence Uldry, Conseillères municipales.

MM. Jean-Marc Antonioli, Loïc Antonioli, Pierre Baertschi, Dominique Barbuzzi, Julien Barro, Philippe Calame, David Chérix, Arnaud Ducellier, Alain Etienne, Raffaele Fraomene, Jean-Jacques Gerster, Axel Gubler, Didier Lauret, Claude Morex, Patrick Mützenberg, Léo Peterschmitt, Didier Prod'hom, Alain Voignier, Dominique Von Burg, Conseillers municipaux.

Sont excusés : Mme Marie-France Châtelain ainsi que MM. Dominique Jacot et Matthias Meyer

Le Président ouvre la séance. Il salue le Conseil administratif, le Secrétaire général et son adjointe, les membres de l'administration et le public qui suit les débats en présence ou à distance.

L'ordre du jour étant à la disposition de chacune et chacun et du public sur le site internet ou CMnet, il n'en est pas fait lecture.

### Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal des séances du 19 mai 2022 et 23 juin 2022
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du bureau du Conseil municipal
- Propositions du Conseil administratif**
4. Délibération administrative **068-2022 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de réalisation de CHF 4'754'000.— TTC, (dont CHF 226'380.— d'activation de prestations effectuées par le personnel communal), destiné au réaménagement de la rue du Collège
5. Délibération administrative **086-2022 P** : Proposition du conseil administratif relative à l'annulation de la délibération 028-2021 et à l'adoption des nouveaux statuts de la fondation Bruckner
6. Délibération administrative **087-2022 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 20'000.— en faveur de la Croix-Rouge suisse pour son aide aux victimes des crues dévastatrices au Bangladesh
7. Délibération administrative **090-2022 P** : Proposition du conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 35'560'000.— pour la rénovation et mise en conformité sécurité-énergie du groupe scolaire des Pervenches, sis au 4 rue Louis-de-Montfalcon, parcelle

N° 815, propriété de la Ville de Carouge et pour la réalisation et location pendant 25 mois de l'école provisoire connexe, sise au 2 rue Baylon, parcelle N° 2010, en copropriété CPEG-Ville de Carouge

#### **Propositions des membres du Conseil municipal**

8. Motion **022-2022 R** : Agrandissement de la patinoire
9. Motion **025-2022 P** : Inclusion numérique
10. Postulats
11. Résolutions
12. Pétitions **009-2022 P** : Stop au trafic de transit à travers Carouge-Nord et les Acacias
13. Questions

Avant d'entamer l'ordre du jour, le Président a le regret d'annoncer le décès de M. André Mantilleri qui a siégé au sein du Conseil municipal entre 1995 et 2007. M. Mantilleri a également assumé des responsabilités notamment au sein de la protection civile dont il a été le premier responsable carougeois et a dirigé, à la même époque, le service de la voirie. Au nom du Conseil municipal, le Président adresse à la famille de M. Mantilleri ses condoléances et sa plus profonde sympathie.

Le Président invite l'assemblée à se lever et observer une minute de silence en hommage à M. André Mantilleri.

### **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES SEANCES DU 19 MAI 2022 ET 23 JUIN 2022**

- Le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 19 mai 2022.

Le procès-verbal de la séance du 19 mai 2002 est approuvé par 28 oui, 0 non et 1 abstention.

- Le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 23 juin 2022.

Le procès-verbal de la séance du 23 juin 2002 est approuvé par 29 oui, 0 non et 0 abstention.

### **2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

#### **Communications de Mme Molinari :**

##### Mesures énergétiques

Comme vous avez pu le suivre dans la presse depuis plusieurs semaines déjà, l'été que nous venons de traverser et la crise géopolitique concomitante ont donné en très peu de temps une tournure bien plus évidente et plus précipitée que prévu, même par les experts les plus incisifs, mettant chacune et chacun face aux enjeux climatiques et énergétiques.

Les autorités fédérales et cantonales se sont mises en ordre de bataille pour affronter un risque de pénurie dans l'approvisionnement d'énergie en cherchant à mettre ou à faire mettre en œuvre des mesures permettant d'éviter le plus possible qu'un tel manque énergétique ne vienne impacter gravement la vie quotidienne, sociale ou économique.

Dans ce mouvement global, la Ville de Carouge se doit de faire également sa part, de la manière la plus exemplaire possible en mettant en œuvre des réductions de consommation énergétique supplémentaires à celles déjà initiées au gré des divers projets.

Des analyses ont été effectuées et des propositions faites au sein de nos services au cours de l'été, anticipant ainsi les coordinations cantonales ou fédérales qui ont démarré à la rentrée scolaire pour envisager des mesures partagées uniformes dans de nombreux domaines débordant les territoires communaux : pensons à l'éclairage public, aux bâtiments scolaires ou de la petite enfance, aux

nécessaires coordinations pour les installations sportives, par exemple. C'est une taskforce cantonale, dans laquelle l'ACG est également représentée, qui planche actuellement sur des mesures coordonnées dans ces domaines, ainsi que sur des priorités en cas de besoin de réduction drastique par l'arrêt des activités de gros consommateurs que sont certaines industries, mais également certaines prestations publiques.

Notre Conseil administratif a par ailleurs déjà pris un certain nombre de décisions de principe pour que la Ville de Carouge diminue sa consommation d'énergie pour la prochaine saison froide. A ce jour et en l'état de ces dossiers, nous pouvons déjà mentionner les éléments suivants :

- Modification de la durée et réduction du projet des illuminations d'hiver permettant à la fois le maintien symbolique et une économie potentielle de 88% de l'énergie consommée
- A ce stade et sous réserve d'autres décisions cantonales et des coordinations intercommunales, la durée d'exploitation de la patinoire extérieure sera réduite
- Les tentes chauffées seront interdites désormais, ce qui entraîne la suppression de la fan-zone prévue durant le mondial de football
- Des ressources auxiliaires vont être allouées pour permettre au service en charge d'activer nombre de mesures concrètes au sein de nos bâtiments pour diminuer au plus vite la consommation (température abaissée, eau chaude réduite, pose de boutons « pressoirs », isolation « sommaire » des fenêtres, etc.) et pour améliorer les performances par des mesures à plus long terme, notamment l'assainissement des bâtiments.
- Les questions relatives à l'éclairage public sont en cours de coordination et d'analyse pour diminuer au plus vite la consommation, notamment en introduisant une période d'extinction au milieu de la nuit
- Une liste de gestes eco-responsables est en cours d'élaboration afin que tous les utilisateurs et utilisatrices des infrastructures communales activent de nouvelles habitudes quotidiennes permettant de limiter la consommation
- Une concertation avec les Intérêts de Carouge va s'ouvrir afin d'envisager ensemble la meilleure coordination pour viser à une extinction des vitrines commerciales au cœur de la nuit.

Le Conseil municipal sera régulièrement informé des mesures mises en place de même que la population carougeoise, bien évidemment.

### Bilan Carouge Zéro Déchet 2018-2021

Carouge Zéro Déchet, le programme novateur en Suisse issu d'un partenariat entre l'association ZeroWaste Switzerland et la Ville de Carouge, a terminé sa phase pilote fin 2021.

Pour rappel, un objectif ambitieux a été communiqué à dessein (-30% d'incinérables des ménages), afin de faire savoir à toutes et tous que nous visons un changement majeur dans la réduction des déchets - un changement de paradigme, qui va bien au-delà du recyclage – et afin d'inspirer le plus grand nombre de personnes.

Quels sont les résultats aujourd'hui ? Avant tout, il faut rappeler que le contexte de la pandémie est venu chambouler nos habitudes (télétravail, vente en ligne et à l'emporter notamment) et rend les chiffres compliqués à interpréter.

Mais voici les principales conclusions qu'il nous semble possible de tirer de ces premiers trois ans.

1. Il y a eu une excellente participation aux nombreuses activités du programme.

- a. 6500 personnes ont participé aux 175 activités organisées et aux 340 séances de coaching ;
  - b. 6 sur 14 institutions scolaires ou de la petite enfance ont rejoint le programme Mon École Zéro Déchet ; 80 commerces et cafés/take-aways/stands du marché ont affiché l'autocollant « Ici on accepte vos propres contenants », 17 associations ou groupes locaux ont figurés sur les affiches « Geste Zéro Déchet du mois » et le site web du projet a reçu 75'000 visiteurs.
  - c. Une réduction conséquente des déchets (jusqu'à 90% !) a été observée parmi ces personnes, les premières ouvertes au changement
2. Au premier semestre 2022 (comparé au premier semestre 2018), les incinérables des ménages à l'échelle de la ville ont diminué de 9 % ; ce qui représente une baisse de 350 tonnes, soit 175'000 sacs poubelle de 35 lt (de 2 kg) ou plus de 14 kg/an/habitant.

La production des déchets des entreprises a, quant à elle, diminué en moyenne de 15 % (introduction de la facturation au poids réel en 2018).

Il y a bien d'autres impacts positifs observés durant cette première phase du programme comme des achats plus locaux, une consommation plus durable et un effet positif sur la santé mentale des individus.

Au niveau de l'administration carougeoise, de nombreuses actions ont été entreprises avec succès, portant essentiellement sur la réduction de la consommation de papier (-2 tonnes par rapport à 2018), la mise en place de la filière du tri des déchets de cuisine et le remplacement des gobelets compostables au profit de ceux réutilisables dans les services et pour les événements internes.

Finalement, ce programme a inspiré des entreprises grandes et petites à lancer une démarche Zéro Déchet à l'interne et à susciter un énorme intérêt au-delà des frontières communales.

Nous allons bien sûr suivre l'évolution des statistiques des déchets à plus long terme, mais nous voyons déjà qu'un programme régulier et sur plusieurs années, un discours positif et orienté solutions, une large communication font partie des clés de ce succès.

La Ville de Carouge et Zero Waste Switzerland poursuivront leur collaboration et leurs efforts afin de faire en sorte que les bonnes habitudes ne soient plus un choix, mais une évidence.

Une commission Développement durable est prévue le 11 octobre durant laquelle plus de détails seront donnés.

#### Lunchbox et carte fidélité : pour simplifier votre repas Zéro Déchet

Face à tous ces enseignements et résultats encourageants, et vu l'urgence d'une transition écologique, la Ville de Carouge et Zero Waste Switzerland poursuivent leur action.

Comme annoncé dans cette enceinte en mai de cette année, un « défi Lunch Zéro Déchet » a été proposé aux entreprises carougeoises. Des affiches et cartes répertoriant les nombreux établissements acceptant les contenants de leur clientèle leur ont été envoyées afin d'inciter leurs collaboratrices et collaborateurs à y apporter leur contenant lors de leur achat à l'emporter.

Cet automne, nous donnons plus d'ampleur à ce défi.

- Nous offrons aux habitantes et habitants carougeois ou aux personnes travaillant à Carouge 70 boîtes repas reCircle et une dizaine de boîte pizzas réutilisables à retirer à la Mairie, en écho à la campagne « Emportons malin ! » de l'Etat de Genève, de la Ville de Genève et de SIG Eco21

qui vise à promouvoir la vaisselle réutilisable, et surtout consignée, dans la restauration à emporter. Pour rappel, le Grand Conseil a voté ce mois-ci une modification de la loi sur les déchets selon laquelle les contenants en plastique à usage unique ne seront plus acceptés sur le territoire cantonal, à partir de janvier 2025.

- Et finalement, une carte fidélité est proposée aux habitants et habitants et travailleurs et travailleuses. Elle permet de recevoir un sixième repas gratuit (jusqu'à 25 francs) lorsqu'on amène son propre contenant pour l'emporter dans l'un des neuf établissements partenaires, que nous remercions chaleureusement ici.

Avec toutes ces actions, nous espérons poursuivre la diminution des déchets incinérables communaux en 2022.

#### Bilan des déchets du Brunch du goût du 18 septembre 2022

Le Brunch du goût, qui s'est déroulé dimanche passé par une journée magnifique et dans une belle ambiance, a réuni environ 200 participants et participantes sur l'esplanade du Théâtre. Toutes ces personnes sont venues avec leur propre vaisselle et leurs propres plats, qui se voulaient locaux, de saison et si possible biologiques. Le thème était centré sur l'alimentation non carnée, avec notamment des présentations de cuisine au tofu et autres protéines végétales, l'idée n'étant pas de supprimer les aliments carnés mais bien de les diminuer.

Je suis heureuse de vous annoncer qu'en tout et pour tout, cette manifestation a généré seulement 400 grammes de déchets incinérables, contre 1,6 kg l'année dernière.

#### Travaux TPG sur les voies de tram à la rue Ancienne

Les TPG doivent effectuer des travaux importants pour le remplacement de rails et la mise en sécurité des structures de support sur la rue Ancienne.

L'état des infrastructures dans le sens Bachet - ville du tronçon entre les n°11 et 21 de la rue Ancienne leur a imposé d'intervenir en urgence dans la nuit du 19 au 20 juillet dernier pour réparer le rail qui avait bougé suite à la dilation due à la chaleur. Ce tronçon a été mis à 5 km/h puis ils ont procédé à un sondage pour évaluer la situation à court et moyen termes.

Selon les résultats de cette analyse, il s'avère que l'état de l'infrastructure est problématique pour la sécurité ferroviaire. En effet, en plus de sa fin de vie programmée car remontant à plus de trente ans, un sur-écartement a été observé sur le tronçon concerné. Des réparations provisoires ont été réalisées fin juillet afin de tenir le rail, mais une opération d'envergure est nécessaire avec le remplacement complet de l'infrastructure et des rails sur un linéaire de 60 mètres environ. Le tronçon concerné restera pour l'instant à 5 km/h avec une observation régulière par le service de la voie de l'évolution de la situation.

Pour réaliser ces travaux une interruption du trafic des trams interviendra depuis les arrêts Blanche et Rondeau avec un remplacement par des navettes dont les plans sont disponibles.

De plus, cette fermeture permet d'effectuer le remplacement de 20 m linéaires de rails devant le magasin Emmaüs (direction ville). Ce sera également l'occasion de reboucher les nids-de-poule.

Ces travaux sont prévus de se dérouler durant la semaine des vacances scolaires d'automne du 21 au 31 octobre afin de limiter les nuisances et l'impact sur le trafic routier.

Une communication pour les riverais sera mise en place par des affichettes explicatives collées sur les portes des allées des tronçons concernés. Ces mêmes flyers seront remis en mains propres aux commerçants par une équipe TPG pour expliquer le pourquoi et le déroulement des chantiers et répondre aux questions. En tout temps les accès aux commerces et allées seront garantis.

## **Communications de Mme Lammar :**

### Arcade de la rue Fontanel

À la suite de l'appel à candidatures qui avait été lancé, le Conseil administratif a validé l'attribution du bail de cette nouvelle arcade à l'association l'Alchimère.

Ces locaux recevront diverses activités de soin à la personne ainsi que des activités artistiques. En effet, les statuts de cette association prévoient que cette dernière a pour but de créer un lieu polyvalent où diverses activités se côtoient, tendant vers la mixité, le bien-vivre ensemble et la solidarité, de favoriser et encourager les initiatives locales en facilitant l'accès à un lieu convivial et en créant des synergies avec les autres utilisateurs et utilisatrices, de promouvoir les créateurs et créatrices locales en mettant à leur disposition un espace d'exposition et de dépôt-vente, de proposer des salles polyvalentes ouvertes aux thérapeutes, à des collectifs ou à des associations pour réaliser leurs activités, et de contribuer à la formation et proposer des stages.

Le bail a débuté le 1<sup>er</sup> septembre et nous nous réjouissons de voir l'Alchimère faire vivre cette arcade.

### Grande braderie d'automne

Afin de donner suite à la motion adoptée par votre Conseil municipal, et comme vous l'aurez certainement remarqué grâce aux affiches qui ont fleuri dans notre cité, la ville de Carouge organise la grande braderie d'automne, à l'image de la manifestation traditionnelle du printemps. Ce nouvel événement aura lieu le 8 octobre pour le vide-boutique et le 9 octobre pour le vide-grenier.

Comme j'avais eu l'occasion de vous le dire, cette manifestation nécessitera l'engagement de ressources spécifiques complémentaires, que je vous communiquerai avec un bilan de la braderie d'automne lors d'un prochain Conseil municipal.

### Musée de Carouge

J'ai le plaisir de vous informer que le conservateur responsable du musée tant attendu, dont votre Conseil a validé le poste, est entré en fonction le 1<sup>er</sup> septembre dernier. Il s'agit de Benoît Boretti, qui est diplômé des universités de Lausanne et Neuchâtel, d'une part en archéologie et histoire et d'autre part en études muséales. Il a débuté sa carrière pour les musées de Nyon en tant que responsable de l'inventaire et de la documentation des objets puis en tant que responsable du centre des collections. En travaillant pour le musée du Léman, le château de Nyon et le musée romain de Nyon, il a développé ses compétences dans des domaines variés, passant des fonds archéologiques aux céramiques et faïences nyonnaises, des collections lémaniques de sciences et techniques aux œuvres d'art contemporaines. En parallèle, il est également conservateur au musée de Montreux où il présente des expositions en lien avec l'histoire régionale et les personnalités montreuysiennes.

M. Boretti a pris ses fonctions à 30% le 1<sup>er</sup> septembre et sera présent, comme le poste le prévoit, à 80% dès le mois de décembre prochain. Dès lors, sa présentation officielle en sa présence se fera à ce moment-là. Mais nous tenions à vous informer de cette arrivée, sachant que certains et certaines d'entre vous ont déjà eu l'occasion de le croiser au vernissage de l'exposition du musée samedi dernier.

### Parcours céramique carougeois

Vous avez encore jusqu'à dimanche prochain pour découvrir le parcours céramique carougeois dans les différentes galeries carougeoises, et jusqu'au 11 décembre prochain pour visiter, au musée, l'exposition du concours international de céramique sur le thème « Bling-Bling ? », dont le vernissage a eu lieu samedi dernier. Si vous souhaitez obtenir le catalogue de cette exposition, vous pouvez sans

autre aller le chercher au musée puisque des exemplaires sont réservés pour les conseillères et conseillers municipaux.

### **Communications de Mme Hiltpold :**

#### Quatrième édition du guide d'activités pour les seniors et la Journée internationale des personnes âgées

J'ai le plaisir de vous présenter aujourd'hui la 4<sup>ème</sup> édition du guide d'activités pour les seniors « Poivre & Sel », qui transmet un certain nombre de messages préventifs et met en valeur la richesse de l'offre proposée aux personnes âgées sur notre territoire. J'en profite pour remercier les nombreux partenaires qui développent ces prestations, avec une mention spéciale pour le Club des aînés du Vieux Carouge.

Je vous transmets également l'invitation à la manifestation organisée, le 29 septembre, à l'occasion de la Journée internationale des personnes âgées. Cette invitation a été envoyée à toutes les personnes en âge AVS qui habitent la commune, avec un exemplaire du guide d'activités. Cet après-midi permettra aux seniors de rencontrer directement les organisateurs de ces activités, de participer selon leur intérêt à un ou deux moments d'échanges thématiques, l'un portant sur le regard social porté sur les personnes âgées et l'autre sur les enjeux liés au changement climatique, et enfin, de partager un apéritif convivial.

#### Parcours d'accueil

Comme chaque automne, la commission de l'intégration organise un parcours d'accueil qui aura lieu le samedi 8 octobre prochain. Ce parcours a pour but de faire découvrir aux nouveaux arrivants les bâtiments publics ainsi que les lieux d'activités culturelles et de loisirs. Il est mené par des accompagnants bénévoles et dure environ une heure et demie. Un buffet à la maison de quartier de Carouge clôt cette sympathique balade. La commission de l'intégration qui a mis sur pied ce parcours cherche toujours des bénévoles pour accompagner les nouveaux habitants. N'hésitez donc pas à en parler autour de vous, ou de venir vous-même.

#### Repas des jubilaires noces d'or et de diamant 2022.

Le repas des jubilaires noces d'or et de diamant aura lieu le vendredi 14 octobre 2022, à la salle du Rondeau. Ce repas est très apprécié par les invités car ils ont l'occasion de renouer avec d'anciennes connaissances et d'en faire de nouvelles, mais également de rencontrer les autorités de la Ville de Carouge. Il y a plusieurs animations durant le repas, ce qui rend ce moment festif. Grâce à la décoration créée pour cette célébration, chaque couple repart avec un arrangement floral.

#### Plan égalité

Comme vous l'aurez certainement lu dans le dernier *Vivre Carouge*, et consécutivement à la motion intitulée « Après le 14 juin » (motion 031-2019) de septembre 2019, nous nous sommes engagés dans la mise en œuvre d'un plan égalité qui intègre également les questions liées à la diversité au travers de sept axes majeurs, qui sont : politique et principes, modalité de recrutement, formation et promotion, conciliation des vies professionnelle et privée, égalité salariale, prévention contre le harcèlement sexuel et diversité et prévention contre la discrimination des personnes LGBTIQ+.

Ce plan égalité a donné lieu à l'adoption d'un règlement du Conseil administratif relatif à la réalisation de l'égalité entre homme et femme au sein de l'administration carougeoise, qui est entré en vigueur le 14 juin 2022. Il définit et formalise les principes, les modalités de mise en œuvre et de suivi du plan, les mesures concernant les processus en matière de gestion du personnel, la formation, ainsi que les missions du groupe de travail « égalité-diversité » qui travaillait déjà sur ces questions.

Le 14 juin également, nous avons lancé une campagne de prévention contre le harcèlement sexuel sur la base du kit fourni par l'Etat de Genève. Cette campagne est portée par une déclaration du Conseil administratif quant à la tolérance zéro sur ces questions et concrétisée par un engagement écrit que chaque membre du personnel doit signer. Ces éléments sont d'ores et déjà intégrés dans notre processus d'accueil des nouveaux membres du personnel. Cet axe sera poursuivi jusqu'au terme de la législature par l'organisation d'ateliers collectifs et de formations destinées particulièrement au personnel d'encadrement.

Parallèlement, nous avons œuvré à la révision de notre règlement relatif à la protection de la personnalité qui est à bout touchant.

Nous tenons également à vous informer que nous ouvrirons, dès le 11 octobre, à l'occasion de la Journée internationale du coming out, la révision des articles statutaires concernant les questions liées à la parentalité des parents du même sexe. Nous en profiterons également pour adopter une rédaction non sexiste.

Ainsi, tenant compte de nos actions précédentes sur l'articulation quant aux vies privée et professionnelle ainsi que du résultat positif de notre enquête quant au respect de l'égalité des rémunérations, nous aurons travaillé et fait évoluer dans le cadre de cette législature cinq axes de notre plan égalité.

### **3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### Tournoi de football des élus

C'est avec grand plaisir que le Président annonce que Carouge a remporté cette année le traditionnel tournoi de football des élus. Le Président remercie toutes les conseillères municipales et conseillers municipaux qui ont participé au tournoi, ainsi que toutes les personnes qui sont venues les soutenir.

La ville de Carouge aura l'honneur l'année prochaine d'organiser cette manifestation. Elle devra également défendre son titre pour le tournoi de pétanque, qui avait été gagné en 2019 par M. Voignier et Mme Uldry et qui, malheureusement, n'a pas eu lieu cette année.

Le Président remet la coupe au secrétaire général et à son adjointe pour qu'ils la mettent en lieu sûr.

#### *Applaudissements*

#### Courriers reçus

La présidence a reçu copie d'un courrier adressé au Conseil administratif relatif à la rue Ancienne et son animation, accompagné de la réponse du Conseil administratif.

Le bureau a décidé de la mise à disposition des courriers sur CMnet, ce qui a déjà été fait.

#### Droit d'opposition aux décisions de l'ACG

Par courriel du 22 juillet, les membres du Conseil municipal ont été informés des décisions de l'assemblée générale du 22 juin 2022.

Le délai d'opposition échoit le 12 octobre 2022. Les informations figurent sur CMnet, dans l'onglet ACG.

#### Changement des personnes représentant le PLR au sein de la Fondation carougeoise pour le logement des personnes âgées (FCLPA)



Mme Valérie Steinmesse et M. Alain Voignier ont tous deux été désignés par le PLR pour siéger à la Fondation des personnes âgées en remplacement de MM. Isabella et Pellissier.

Il s'agit en principe d'une validation tacite par communication du bureau au Conseil municipal.

Le Président ne constate aucune opposition. Par conséquent, le changement de représentants du PLR à la FCLPA est validé.

#### **PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

#### **4. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 068-2022 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE REALISATION DE CHF 4 754 000.— TTC (DONT CHF 226 380.— D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUEES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL), DESTINE AU REAMENAGEMENT DE LA RUE DU COLLEGE**

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 28 avril 2022 et renvoyé en commission Urbanisme, mobilité, aménagement.

Celle-ci s'est réunie le 5 mai 2022 et le 16 juin 2022. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Le Président demande à M. Prod'hom s'il a quelque chose à ajouter au rapport.

M. Prod'hom répond par la négative.

**La commission a préavisé défavorablement la délibération par 8 non, 5 oui et 1 abstention.**

Le bureau propose la discussion et le vote sur l'objet.

Le Président ouvre la discussion.

En préambule, M. Etienne indique que le parti socialiste tient à saluer le travail exceptionnel de l'administration et la magistrate en charge de ce dossier. En commission, des réponses ont été apportées à toutes les questions soulevées. Le projet est très précis et les commissaires ont pu constater une véritable convergence entre le service de l'urbanisme et toutes les personnes impliquées dans le dossier, permettant ainsi de présenter un dossier bien élaboré. M. Etienne relève ensuite qu'établir un projet à cet endroit n'a pas été une mince affaire, car il a fallu prendre en compte de nombreuses contraintes (besoins des habitants, des commerçants, des TPG, etc.). Un certain nombre de réserves ont été émises en commission, sur lesquelles M. Etienne ne s'étendra pas puisqu'il ne s'agit pas ici de refaire le débat. Lui-même s'était abstenu lors du vote du projet en commission mais, ce soir, il le votera. Il considère en effet qu'il faut aller de l'avant – même si certaines choses paraissent difficiles à admettre – parce que planter des arbres, c'est aussi penser aux générations futures et à la ville que l'on veut pour demain. Sa plus grande réserve concerne le contexte. Le contexte de Carouge, selon Corboz, c'est un plan orthogonal de la cité, avec des promenades arborisées, des rondeaux, des places et des îlots bâtis autour de cours intérieures. Ce sont tous des éléments que l'on connaît encore aujourd'hui. Si M. Etienne comprend bien l'opportunité de profiter de l'installation du chauffage à distance pour travailler une rue, agrandir les trottoirs, ajouter de l'ombrage, il dirait cependant que le projet est en dissonance avec le contexte de Carouge. Il s'en tiendra à quelques recommandations au Conseil administratif, d'abord concernant le choix des essences. Les arbres seront plantés à 4 mètres des façades. Or, planter un arbre qui doit se développer dans son port naturel à 4 mètres des façades, cela signifie que, tôt ou tard, il faudra le tailler, ce qui implique lui faire des plaies et introduire des pourritures dans le bois. M. Etienne invite donc le Conseil administratif à bien réfléchir à la distance aux façades de 4 mètres. Il a par ailleurs été question en commission de relever les couronnes. Au vu

du passage des bus, les troncs doivent être à 4,50 mètres. Mais, quand on achète un arbre en pépinière, le tronc est à 2,50 mètres. M. Etienne demande aux services qui commanderont ces arbres de s'assurer que les plaies ne seront pas trop importantes pour relever les couronnes. Il en vient ensuite au choix des matériaux. Planter une piste cyclable en bordure d'une rue du Vieux Carouge n'est pas anodin, au vu de la protection du patrimoine. M. Etienne imagine que la piste cyclable sera signalée par une peinture jaune, obligatoire d'après la loi, et qu'il y aura une bordure abaissée en béton ou en pierre naturelle – cet élément n'a pas été précisé en commission. Il faudra veiller à ne pas dénaturer le Vieux Carouge avec cet aménagement. De plus, M. Etienne souhaite, même si la commission a auditionné Pro Velo et le TCS, que les gabarits de 3 mètres pour le bus et de 1,50 mètre pour la piste cyclable soient encore une fois vérifiés. La piste cyclable sera à contre-sens du passage du bus – l'on peut imaginer le stress notamment des conducteurs et conductrices quand ils croiseront des vélos. Cette largeur de 3 mètres semble bien mince. Puis M. Etienne évoque la canopée, soit la couverture végétale qu'un arbre obtient une fois mature pour procurer de l'ombre. Par rapport au réchauffement climatique, remettre de l'ombre dans l'espace public est un enjeu important. Mais la canopée dépend de la réussite du projet. Si, dans dix ans, les arbres commencent à dépérir parce qu'ils n'auront pas été plantés dans de bonnes conditions, la canopée espérée ne sera pas obtenue. M. Etienne ajoute que plus un arbre a de feuilles, plus il puise du CO<sub>2</sub> dans l'air et rejette de l'oxygène. L'on voit bien l'importance de la canopée sur ce point aussi. Par rapport au réchauffement climatique, M. Etienne souhaite que, dans les projets futurs, une analyse scientifique soit faite sur ce que l'on entend par « température qui se dégage dans nos rues ». Est-ce qu'il faut couvrir la route ? Est-ce qu'il faut couvrir les façades ? Parce qu'en fonction des teintes utilisées sur les façades, en fonction des voitures stationnées, les températures sont très différentes. Elles le sont aussi par rapport à l'ombre portée ou à la hauteur des bâtiments, ou encore selon l'heure de la journée. Tout cela s'analyse. M. Etienne souhaite donc que les projets futurs comportent des détails sur la provenance de la température dans la rue, pour pouvoir adapter le projet de plantation en conséquence. Pour terminer, il demande que le Conseil municipal puisse prendre connaissance de la teneur des préavis qui seront donnés dans le cadre de l'autorisation de construire et qui peut-être demanderont que le projet soit modifié. En conclusion, il mentionne que le parti socialiste votera la délibération.

Mme Uldry rappelle, procès-verbal sous les yeux, que, lors de la commission du 16 juin, le président avait soumis la délibération au vote. La délibération avait été refusée par 9 non, 5 oui et 1 abstention. Puis le président avait soumis au vote le renvoi de la délibération à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal, ce qui avait été refusé par 8 non, 6 oui et 0 abstention. Certains commissaires avaient encore de nombreuses questions, le projet ne leur semblait pas abouti, un certain nombre de personnes devaient encore être auditionnées. La majorité de la commission avait souhaité un renvoi en commission pour des explications supplémentaires. Mme Uldry est étonnée de constater que la délibération a été mise à l'ordre du jour de la présente séance, contrairement à ce que la commission avait demandé. Si, malgré tout, cette délibération est maintenue à l'ordre du jour, Mme Uldry demande que le Conseil municipal vote sur le renvoi en commission.

Mme Molinari apporte des précisions sur le second vote qui a eu lieu en commission. Selon le règlement du Conseil municipal, si une commission est tenue le soir-même du bureau et qu'il est proposé de traiter une délibération dans la plénière qui suit, il faut un vote spécifique sur ce point. La proposition ayant été rejetée, la délibération n'a pas pu être traitée lors du Conseil municipal qui suivait directement la commission, mais il n'était nullement question de tenir une nouvelle commission sur la délibération. Il s'agissait simplement de respecter le règlement, en faisant voter la discussion à la prochaine plénière.

M. Barro remercie d'abord les services de l'administration pour le travail effectué. Le réaménagement de la rue du Collège est nécessaires, mais le projet possède un fort potentiel d'amélioration. La commission s'est penchée sur la difficulté d'intégrer un programme riche dans une rue étroite. Tout n'était pas évident lors des discussions en commission et le groupe Le Centre-Vert'libéraux a le sentiment d'avoir encore besoin de débattre autour de variantes. Il faudra être attentif aux questions patrimoniales, à celles liées à l'école Jacques-Dalphin, à la végétalisation, à l'ombrage, à la mobilité (avec le bus, le rapport aux vélos, aux piétons, aux enfants de l'école), et aux difficultés à traiter le sous-sol (poids des bus, éléments techniques, etc.). Par conséquent, la proposition est de rediscuter

du projet en commission et d'obtenir quelques variantes suite aux pistes qui avaient été évoquées lors des commissions précédentes.

M. Mützenberg interviendra d'abord sur le débat sur la forme et le renvoi ou non en commission. Ayant le procès-verbal sous les yeux, il est effectivement très clair que c'est le préavis négatif sur le fond de la délibération qui a été voté, et non pas un renvoi en commission. Du reste, hormis un membre de la commission, personne n'a demandé le renvoi en commission durant la séance. En outre, M. Mützenberg considère que les questions qui ont été abordées durant cette commission ont toutes trouvé réponse. L'on peut aimer ou non ces réponses, mais une nouvelle commission ne permettra vraisemblablement pas de faire avancer le dossier. En conclusion, il ne peut pas être déduit du procès-verbal ni même de la teneur des discussions que la commission souhaitait une nouvelle séance. Sur le fond, M. Mützenberg abonde dans le sens de M. Etienne. Il évoque un élément supplémentaire qui lui paraît important et qui a été abordé en commission : la cohérence de la piste cyclable en lien avec la rue Vautier et la connexion qui manque sur la rue Vautier actuellement. Il souhaite entendre le Conseil administratif sur ce point et obtenir des garanties sur le fait qu'aussi bien les travaux de la rue du Collège que la connexion seront faits de manière cohérente. Pour que la piste cyclable soit utile, il faut le barreau entre la place du Marché et le début de la rue du Collège.

M. Gerster dirait, comme le disent les jeunes, que ce projet est une « FBI », une fausse bonne idée. Quand il a entendu M. Etienne vanter le « oui » socialiste, il s'est retourné vers ses collègues pour comprendre si M. Etienne était vraiment pour le projet, au vu de toutes les remarques qu'il a faites et qui étaient justes. M. Gerster a le sentiment que le projet doit retourner encore une fois en commission. Il en veut pour preuve que chacun de ses préopinants a émis des recommandations ou demandé des garanties. Cela signifie que les commissaires n'ont pas pu s'exprimer correctement en commission ou qu'ils n'ont pas eu l'impression d'être entendus. En commission, il semblait que tous les commissaires étaient d'accord pour dire qu'il fallait élargir le gabarit pour le passage des bus, mais il n'y a pas eu de réponse concrète à ce propos. Mme Molinari n'a visiblement pas compris l'intervention de Mme Uldry, qui ne parlait pas du délai entre une commission et un Conseil municipal pour traiter un objet en plénière, mais qui demandait le renvoi en commission pour poursuivre les débats et aller de l'avant. M. Gerster est bien moins compétent que M. Etienne en matière d'arbres, mais il ajoutera à l'intervention de ce dernier qu'il est prévu d'enterrer plus profondément le CAD (ce qui a un surcoût) pour que les racines des arbres ne soient pas affectées. Une situation semblable s'était produite à la place du Marché, où il avait finalement fallu planter les arbres dans des sortes de pots enterrés, pour une raison technique dont M. Gerster ne se souvient plus exactement. Il ne comprend pas cet empressement à vouloir absolument mettre des arbres dans le réseau viaire carougeois. Encore une fois, il s'agit d'une fausse bonne idée qui surfe sur de bons sentiments. Le projet n'est pas abouti, alors qu'il touche l'ADN carougeois puisque la rue du Collège est véritablement le centre du Vieux Carouge. Une commission supplémentaire est nécessaire.

M. Ducellier allait également demander le renvoi en commission parce que, contrairement à ce qui a été dit, plusieurs questions ont été soulevées qui n'ont pas trouvé réponse. Il y a notamment l'intervenant de Pro Vélo qui, selon le procès-verbal, « admet toutefois que les autres places constitueront des points dangereux mais compte sur la prudence des conducteurs des véhicules qui s'engageront sur cette chaussée. » C'est assez réjouissant, pour un projet que la Commune espère exemplaire. Des questions ont également été posées sur l'EMS et l'accès des véhicules de sécurité. Il a été répondu qu'on préférerait « finaliser le projet avant de poser la question à l'EMS ». Le groupe PLR pense au contraire qu'un des enjeux est de recueillir au préalable l'avis des utilisateurs de cette rue. Quant aux arbres, l'OCAN impose une distance aux bâtiments qui est de la taille de la couronne, pour permettre leur développement. Les 4 mètres en question étant loin de la taille de la couronne, l'OCAN, s'il applique les règles qu'il demande communément à n'importe quel développeur de projet immobilier, refuserait la demande d'autorisation de construire. M. Ducellier considère que le projet nécessite encore d'être questionné et rediscuté.

M. Barbuzzi parlera avec le cœur, sans agressivité – contrairement à ce que certains prétendent parfois lorsqu'il s'exprime –, parce qu'il aime Carouge, comme, il l'espère, la plupart des personnes ici

présentes. Il trouve quelque peu cavalière cette manière de revenir avec un projet qui a été refusé en commission. Il n'a encore jamais vu cette manière de procéder en politique. En général, l'on revient pour convaincre une majorité des commissaires avant de passer en Conseil municipal, ce qui n'est pas le cas ce soir. Il trouve cela laborieux et même lamentable, parce que cela signifie qu'on refuse le dialogue et qu'on veut imposer son idée. Le débat politique, ce n'est pas cela. M. Barbuzzi souligne que de nombreuses interrogations demeurent, comme le montrent les discussions ce soir. Il a relevé les passages suivants dans le procès-verbal. « Le projet essaie d'inclure trop d'aménagements malgré le gabarit restreint de la rue. » ou encore « La construction de Carouge est composée de promenades, de rondeaux et d'îlots. » Pour ce qui est de la mobilité douce, « il n'est pas certain que la connexion entre la place du Marché et la rue du Collège soit nécessaire ». « Ce serait faire fausse route de planter des arbres en pleine terre dans une rue de 12 mètres de largeur, à 3,75 mètres des façades. » « La pleine terre est une erreur, contraire à la conception urbaine de Carouge. » Tous ces propos ont été tenus par des membres de l'Alternative. M. Barbuzzi est donc surpris que, ce soir, l'Alternative vienne dire, la bouche en cœur, que tout va bien et qu'elle va voter ce projet. Il pensait que le projet repartirait en commission pour continuer à en discuter, pour éclaircir ces points ensemble. Chacun est convaincu qu'il faut réaménager cette rue, mais la question est de savoir comment le faire. Cela a été dit à plusieurs reprises en commission : certains, parmi lesquels M. Barbuzzi, ont l'impression que les cyclistes seront plus protégés que les enfants de l'école, qui passeront plus près des bus alors qu'aujourd'hui, ils sont protégés par des places de parking. Il aurait été possible d'inverser, mais le Conseil administratif n'a pas présenté de projet dans ce sens. Il a été question d'une végétation autre que des arbres en pleine terre, comme à la rue Saint-Joseph, mais le Conseil administratif n'a pas non plus présenté de projet en ce sens. M. Barbuzzi s'interroge sur le fonctionnement de ce Conseil municipal et sur l'existence d'une volonté de dialogue, parce qu'aujourd'hui, l'Alternative va rompre le dialogue en agissant de la sorte. Ce qu'on entend ce soir, c'est qu'il reste de nombreuses interrogations et beaucoup de points qui ne sont pas encore clairs. M. Etienne disait plus tôt qu'il faudrait que les arbres aient un feuillage suffisamment dense pour qu'un maximum de CO2 puisse être absorbé. Mais il ressort des procès-verbaux qu'il s'agira d'arbres à faible feuillage, pour ne pas nuire à la luminosité dans les appartements. Encore une fois, de nombreux points méritent une réflexion plus poussée. Plutôt que de faire du *forcing* pour faire passer ce projet, il est encore temps de le renvoyer en commission. M. Barbuzzi espère que l'Alternative acceptera cette proposition, parce que refuser le renvoi en commission signifierait refuser le dialogue, alors que le principe-même de la politique, c'est le dialogue et l'échange. Un renvoi en commission ne veut pas dire que le projet sera enterré, mais qu'il sera peaufiné, ou en tout cas que des réponses seront données aux questions qui ont été soulevées, pour être sûr que ce projet soit exemplaire.

Mme Molinari souhaite apporter quelques précisions. Tout d'abord, il ne s'agit nullement d'un passage en force, mais de tenir des délais qui sont serrés. Une première commission a été organisée en mai, lors de laquelle les principes ont été discutés de manière étendue. Une deuxième commission s'est tenue en juin, lors de laquelle toutes les personnes que la commission souhaitait entendre ont été reçues. Mme Molinari ne se permettra pas, contrairement à certains de ses préopinants, de citer des extraits de procès-verbaux de commission. Mais elle peut dire que les experts externes, que ce soit dans le domaine des arbres ou celui de la sécurité relative à la mobilité, ont unanimement salué la qualité du projet, qui est le fruit de beaucoup de travail et de beaucoup de concertation. Au mois de juin, il a été décidé de reporter à la plénière de septembre le vote sur la délibération. Aujourd'hui, Mme Molinari le répète, le calendrier est serré. De nombreuses questions ont été traitées. Il n'y a eu aucun amendement en commission. S'il y avait eu des points aussi problématiques que le laissent entendre certains intervenants ce soir, Mme Molinari s'étonne que des amendements n'aient pas été proposés en commission. Elle souligne ensuite que ce projet est une opportunité unique. L'expression « alignement d'étoiles » a du reste été utilisé en commission. Ce projet est en lien avec le chauffage à distance qui sera installé dans cette rue. Il a été élaboré en consultation avec les Services industriels, les TPG, l'OCAN et les offices cantonaux en charge de l'aménagement. Il s'agit véritablement d'un projet d'urbanisme. C'est du reste pour cette raison que la Commune bénéficiera d'une subvention fédérale, qui permettra de fortement diminuer les coûts, puisque c'est un montant de CHF 900'000.- à CHF 1'000'000.-, d'après les derniers chiffres qui sont parvenus à Mme Molinari, qui pourra être déduit des CHF 4,7 millions qui figurent dans la délibération. A noter que le montant précis ne sera connu qu'à

la rentrée finale des appels d'offres, comme usuellement. Mme Molinari souligne ensuite une des qualités du projet, qui est d'améliorer la sécurité des piétons, sachant notamment qu'une école se trouve dans le secteur. Le projet s'inscrit également dans la volonté d'avoir un réseau cyclable continu et sécurisé à Carouge, objectif qui figure d'ailleurs dans plusieurs motions ou questions du Conseil municipal. Mme Molinari s'est engagée en commission, et elle le répète ce soir en plénière, à ce que le barreau entre la place du Marché et le haut de la rue du Collège soit complété avant même la fin des travaux à la rue du Collège. Elle relève ensuite que se pose peut-être une question de perception par rapport à ce que doit être aujourd'hui une rue urbaine. M. Etienne parlait plus tôt de mesures de température. Effectivement, des analyses très fines pourraient être faites, par rapport aux heures, et aux saisons également. Sur la carte des SITG, l'on voit très clairement que toutes les zones du centre-ville, mais aussi par exemple le quartier industriel de Grosselin, sont extrêmement chaudes. Il est important de créer des continuités piétonnes qui soient ombragées, que ce soit grâce à des arbres ou au moyen de toiles, comme sur les places de jeux quand il n'est pas possible de planter des arbres. Il faut trouver des solutions adéquates. La solution parfaite n'existe pas, mais, comme l'ont confirmé le représentant de l'OCAN et des experts externes, les essences qui sont envisagées dans ce projet s'intègrent particulièrement bien dans ce milieu-là. Il est également prévu un système appelé « fosse de Stockholm », qui permet de maximiser les chances de survie des arbres dans des milieux qui deviennent très hostiles mais qui, paradoxalement, ont justement besoin de végétalisation. Mme Molinari rappelle que plusieurs délibérations pour la nature en ville, la plantation d'arbres ou encore la résilience climatique ont été votées par le Conseil municipal et que la ville de Carouge a déclaré l'urgence climatique. Concernant le contresens cyclable de 1,5 mètre, chacun aura pu constater qu'aujourd'hui, le bus passe avec grande difficulté dans cette rue, en raison des deux rangées de places de parc, à droite et à gauche. Souvent, des personnes doivent guider le bus pour l'aider à avancer. Il suffit que des voitures d'un gabarit un peu large ou des fourgonnettes soient garées de chaque côté pour que le bus soit bloqué. C'est un véritable problème. Le projet améliorera la situation. D'ailleurs, si des fonds fédéraux ont été obtenus pour ce projet, c'est parce que celui-ci améliore non seulement la sécurité piétonne et la mobilité douce (piétons et vélos), mais également la fluidité des transports publics. La fluidité pour les autres véhicules sera également améliorée, puisqu'il n'y aura plus de parcs en créneau ni de bus bloqués. Concernant ensuite une autre remarque qui a été faite plus tôt, Mme Molinari relève que, si l'on trouve des arbres sur le boulevard des Promenades et les places de Carouge, l'on en trouve aussi dans « l'hyper Vieux Carouge », notamment les trois arbres magnifiques à la rue Vautier. En conclusion, il est important d'aller de l'avant, pour permettre la concomitance avec les travaux des SIG. De nombreuses questions ont été posées en commission, et elles ont toutes trouvé réponse. Elle ne citera pas d'extraits de procès-verbaux, mais elle ne doute pas que les membres du Conseil municipal les ont lus attentivement. Elle invite le Conseil municipal à voter ce projet. Et, pour donner suite à la demande de M. Etienne, elle s'engage ici à revenir en commission pour présenter les préavis, quand ils auront été reçus.

Mme Uldry constate que sa demande de renvoi en commission n'a pas été traitée. Par conséquent, elle fera part de deux ou trois préoccupations. Lors des deux séances de commission, elle avait évoqué l'EMS. On lui avait indiqué qu'il y aurait des places PMR (personnes à mobilité réduite). Elle avait répliqué que, sans le macaron PMR, ces places ne pouvaient pas être utilisées, ou en tout cas pas longtemps. De plus, une personne qui va chercher ou ramener un résident doit souvent attendre, parce que, comme l'EMS ne dispose pas de beaucoup de personnel, les résidents ne sont pas prêts tout de suite. On lui avait répondu que des places livraison étaient à disposition. Mais ces places doivent être disponibles pour les personnes qui viennent faire des livraisons à l'EMS ou au Foyer-Handicap. Si toutes les personnes qui viennent chercher ou qui ramènent des résidents se mettent sur les places livraison, ce sera compliqué. On lui avait alors expliqué qu'il existe une cour intérieure de l'EMS (Mme Uldry ne sait toujours pas par où les véhicules peuvent y rentrer) à laquelle les ambulances pourront accéder et qui pourra aussi être utilisée par les personnes qui viennent chercher ou ramener les résidents. Comme l'a mentionné plus tôt M. Ducellier, la Commune n'a pas encore pris langue avec l'EMS : elle attend que tout se concrétise avant de contacter l'EMS. Or, en commission, Mme Uldry avait demandé un entretien, pour connaître la position de la direction ou des infirmiers de l'EMS. Cela n'a pas été fait, ce qu'elle regrette. Mme Uldry invite donc ce soir le Conseil administratif à faire attention aux résidents de l'EMS. Ensuite, elle pose une question qu'elle aurait préféré poser dans une nouvelle

séance de commission. Le Conseil municipal a reçu un récapitulatif général des coûts ainsi que des devis estimatifs. Dans le récapitulatif général, pour les « travaux de réaménagement de la rue du Collège, voir pièce 3 », il est mentionné un montant de CHF 2'650'000.-, alors que le devis en pièce 4 est de CHF 2'638'344.-. Mme Uldry souhaite connaître les raisons de cette différence de CHF 11'000.- entre le devis et le récapitulatif.

M. Etienne remarque que tout projet dans l'espace public est conflictuel : il est extrêmement difficile de mettre tout le monde d'accord. Il dirait qu'il faut séparer les compétences. L'administration travaille sur un projet, elle l'élabore. Le projet est présenté par la conseillère administrative. Quant au Conseil municipal, il l'étudie. Ses membres ne sont pas des concepteurs. Chacun d'entre eux a une idée différente de ce que pourrait être l'aménagement de la rue du Collège. Mais les membres du Conseil municipal doivent s'en tenir à la vision politique qu'ils ont sur le devenir de Carouge. Ils peuvent cependant faire des recommandations. M. Etienne relève qu'un projet n'est pas définitif du jour au lendemain, il y a des négociations. A son sens, toutes les réponses ont été données aux questions soulevées en commission. M. Barbuzzi a mentionné une phrase du procès-verbal mais, d'après les souvenirs de M. Etienne, aussi bien Pro Velo que le TCS étaient d'accord pour dire que la situation était satisfaisante, alors qu'ils n'ont pas souvent le même avis. M. Etienne invite le Conseil municipal à reconnaître que les réponses aux questions ont été données en commission, qu'un projet dans l'espace public est toujours difficile et qu'à trop vouloir mettre la pression, le projet risque d'être bloqué. Il invite chacun à accepter ou refuser ce soir ce projet. En conclusion, le parti socialiste refusera le renvoi en commission.

M. Morex trouve déplorable qu'à Carouge, les membres du Conseil administratif n'aient pas la parole seulement à la fin des débats du Conseil municipal, comme en ville de Genève. Ici, quand les conseillères administratives demandent la parole, le Président la leur donne. Bien entendu, Mme Molinari a pris la parole. Il se trouve que, suite à cette longue diatribe, l'intervention de M. Morex devient inutile. Il préférerait que le règlement du Conseil municipal soit modifié, pour que les membres du Conseil administratif ne puissent prendre la parole qu'à la fin des débats. Il revient ensuite sur l'historique de la problématique de la rue du Collège. L'urbanisation du Vieux Carouge a été voulue par les ducs de Savoie. Cette ville est actuellement protégée, par le Canton, la CMNS, etc. Dans l'urbanisation de l'époque, il n'y avait pas d'arbres dans les rues. A Carouge, l'on a mis des arbres dans les boulevards, par exemple au boulevard des Promenades, ou à la Fontenette parce que c'est une grande artère ou encore à la rue de Veyrier parce qu'elle est suffisamment large. Et tout d'un coup, l'on veut en mettre à la rue du Collège. Corboz détermine la rue du Collège comme la rue la plus fraîche du Vieux Carouge. Mme Molinari veut donc mettre des arbres dans la rue la plus fraîche, pour y amener de la fraîcheur. Peut-être aurait-elle pu en mettre à la rue Saint-Joseph, qui est devenue une rue piétonne. Il se trouve qu'aussi bien à la rue du Collège qu'à la rue Saint-Joseph, le sous-sol est un véritable gryère. L'on sait bien que les arbres qui seront plantés à la rue du Collège vont dépérir. Ils seront trop proches des façades – les habitants de cette rue auront donc des arbres dans leurs fenêtres. Et comme ces arbres seront gênés par le passage du trolleybus articulé, il n'y aura jamais de canopée. Cette urbanisation est voulue par des urbanistes du XXI<sup>ème</sup> siècle, qui sont au service de la ville de Carouge mais qui sont sous la botte de la conseillère administrative déléguée. Et pour avoir discuté avec bon nombre de membres du Conseil municipal, qu'ils soient de la minorité de droite ou de la majorité de l'Alternative, M. Morex peut dire qu'ils ne sont pas d'accord avec la plantation de ces arbres. Mais comme les membres de l'Alternative ont reçu un mot d'ordre de la conseillère administrative chargée du projet, ils vont voter droits dans les bottes, en acceptant ces arbres. Il se souvient d'une commission durant laquelle M. Etienne a fait une diatribe contre la plantation des arbres, mais M. Etienne votera la délibération parce qu'il est à la botte de la conseillère administrative en charge. C'est le point de vue de M. Morex. Voilà une heure que le Conseil municipal discute pour rien, parce que chacun sait que les membres de l'Alternative, même s'ils ne sont pas d'accord avec cette plantation d'arbres, vont voter le projet, parce qu'ils en ont reçu le mot d'ordre. M. Morex trouve cela déplorable. Si le projet avait été renvoyé en commission, des accords allant dans le bon sens auraient peut-être pu être trouvés – ne pas planter d'arbres, aménager la rue autrement – et certains membres de l'Alternative auraient peut-être suivi les membres de l'opposition minoritaire. Mais il se trouve que, comme ils sont à la botte de la conseillère administrative en charge du projet, ils vont voter le projet.

M. Baertschi s'exprimera à titre personnel, parce que le débat qui a lieu ce soir a aussi eu lieu au sein de son parti. Sa position n'a pas été retenue, raison pour laquelle il s'abstiendra lors du vote. Il salue le fait que le service de l'urbanisme ait réussi à obtenir un sens unique pour les bus, contrairement au premier projet des TPG qui aurait été dramatique pour Carouge. Quant au CAD, il s'agit d'un projet d'intérêt public. Et si tout le monde s'accorde pour dire qu'il faut faire quelque chose face au changement climatique, le problème est une question de dimension : une rue de 12 mètres de large ne peut pas remplir des fonctions à foison. M. Baertschi regrette que des solutions de compromis n'aient pas pu être trouvées. Sur ces 12 mètres, il y en a 6 d'un côté, avec un trottoir et le passage des voitures et du bus. De l'autre côté, il y a la piste cyclable, ces plantations et un petit bout de trottoir. M. Baertschi partage les préoccupations que M. Etienne a exprimées plus tôt sur la qualité de la végétation, avec environ 2,75 mètres du côté des bus et 3,75 mètres du côté des habitations. Ce d'autant plus que la nature des sols n'a pas été étudiée en détail : les arbres seront plantés dans de la terre arable, les racines continueront à pousser et se retrouveront dans des sols dont la nature n'est pas connue de façon précise. M. Baertschi évoque un autre problème : l'encombrement des sous-sols. Le CAD sera enterré entre 3 et 6 mètres de profondeur, ce qui compliquera bien évidemment la connexion aux immeubles voisins, sans parler de tous les problèmes en lien avec les connexions eau, gaz, électricité et autres – connexions qui sont naturellement à charge des riverains. M. Baertschi regrette la précipitation pour faire passer ce projet. Il s'abstiendra lors du vote.

Mme Molinari répond à la question de Mme Uldry relative à la différence de CHF 11'000.-. Elle précise d'abord qu'il s'agit d'estimations, sur la base de pré-appels d'offres. Les montants définitifs ne seront connus qu'au retour des appels d'offres qui seront lancés. Effectivement, un arrondi de CHF 11'000.- se trouve dans la version finale, mais celle-ci est bien celle qui figure dans la délibération, soit CHF 4'754'000.-. Mme Molinari rappelle ensuite, comme indiqué en commission, que la profondeur du CAD est déterminée notamment par le fait qu'il doit passer sous le tram, en sortant de la rue du Collège. Cette profondeur n'est pas directement liée aux arbres. Puis Mme Molinari revient sur une autre question qui a été posée plus tôt, à savoir le type de revêtement. Il s'agira de dalles en béton comme on en voit sur d'autres trottoirs carougeois ou genevois. Elles seront claires, ce qui permettra d'obtenir quelque chose de particulièrement intégré et d'habituel à Carouge. Concernant l'intervention de M. Morex, Mme Molinari trouve étonnante cette manière de s'exprimer. Elle n'entrera pas plus en matière, mais elle considère qu'il est inadéquat d'utiliser de tels propos dans la salle d'un conseil municipal. Elle tient encore à préciser qu'il ne s'agit aucunement d'une lubie de sa part : le projet a été longuement discuté, il est le fruit d'expertises externes. Du reste, c'est grâce à ce travail qu'il a été possible d'écarter l'option du double sens qui avait été discutée lors d'une toute première commission. Et, comme Mme Molinari l'a dit plus tôt, aucun amendement n'a été proposé lors des deux autres commissions, en mai et en juin. Quant à la remarque sur la prise de parole des membres du Conseil administratif, Mme Molinari ne fait rien d'autre que ce qui est la pratique historique de ce Conseil municipal. Si celui-ci souhaite changer le règlement et définir que les conseillères administratives ne prennent la parole qu'à la fin des débats, elle n'y voit aucun problème. Mais aujourd'hui, le règlement prévoit qu'elles peuvent intervenir à tout moment, pour autant que le Président leur donne la parole.

M. L. Antonioli remarque que le sujet passionne les membres du Conseil municipal. Il est intéressant de relever qu'ils sont tous favorable à un réaménagement de la rue du Collège. M. L. Antonioli demande formellement un renvoi en commission afin d'améliorer le projet.

Mme Bertholon s'exprime sur la demande de renvoi en commission. Plusieurs commissions ont déjà eu lieu sur ce sujet. Lors de ces commissions, tous les intervenants externes demandés ont été entendus. Ils ont tous loué le projet tel qu'il est, notamment parce qu'il est de qualité et sécuritaire pour toutes les mobilités qui empruntent cette rue. Mme Bertholon se rappelle notamment un intervenant qui disait que, du point de la vue de la sécurité, c'est la meilleure configuration de rue possible qui a été choisie. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la Commune a obtenu un large financement de la Confédération. Quant aux questions et éventuelles critiques des commissaires, elles ont toutes reçu des réponses. Mme Bertholon entend ce soir qu'il resterait certains points de préoccupation. Elle a même entendu des citations très choisies de procès-verbaux. Sans citer précisément le procès-verbal, elle souligne, en réponse, un certain nombre d'éléments qui avaient soulevé des questions et qui ont

reçu pleinement leur réponse, et qui ont même parfois mené à des adaptations du projet pour l'améliorer autant que possible. Elle se souvient notamment d'une question sur la position et la profondeur des tuyaux du CAD, l'élargissement du trottoir devant l'école et des aménagements, qui permettront d'améliorer encore la sécurité, l'emplacement des arbres pour ombrager efficacement, la largeur de la voie – la commission a bien reçu la confirmation que 3 mètres étaient suffisants –, la continuité de l'accès cyclable, sur laquelle Mme Molinari a encore réitéré son engagement plus tôt, les places de livraison et de dépose-minute pour l'EMS et le foyer – d'ailleurs un collègue ne citait que partiellement une intervention du procès-verbal sur ces places de livraison, alors que cette personne disait qu'il n'y avait pas de problème de danger –, les places pour les vélos et les motos, et elle en passe. Il n'y a pas eu alors de quelconques demandes concrètes d'amendements ou des questions auxquelles il faudrait encore répondre lors d'une autre commission. Demander maintenant un renvoi paraît dilatoire. Les contraintes de temps ont été rappelées plus tôt : les travaux sont à lier avec les interventions des SIG sur le CAD et à réaliser dans un certain délai pour conserver les subventions fédérales. Mme Bertholon pense que s'il reste quelques critiques et quelques préoccupations ce soir, elles sont d'ordre idéologique. Une nouvelle commission n'y changerait rien. Pour sa part, le groupe des Verts trouve qu'il s'agit d'un projet de qualité. La Commune a fait d'une intervention de génie civile un projet urbanistique complet qui exploite les possibilités existantes pour prendre en compte notamment l'urgence climatique et qui privilégie la sécurité de tous les usagers de cette route. Mme Bertholon considère qu'il s'agit d'un projet à soutenir, ce soir et pas lors d'une autre commission.

M. Gerster présente une motion d'ordre, conformément à l'art. 65 du règlement du Conseil municipal, et propose d'interrompre immédiatement les débats et de passer au vote. Cela fait une heure que le Conseil municipal discute de cet objet. Soit une majorité se dégage pour un renvoi en commission, soit le projet est voté ce soir, mais chacun a compris que les camps sont faits.

*La séance est suspendue une dizaine de minutes.*

Le Président donne lecture du dernier alinéa de l'art. 65 du règlement : « En cas de contestation, la proposition est mise au vote sans débat et ne peut être acceptée qu'à la majorité des deux tiers des membres du Conseil municipal présents. »

Le Président demande s'il y a une opposition à la demande de M. Gerster. Tel n'étant pas le cas, il soumet au vote la proposition de M. L. Antonioli de renvoi en commission Urbanisme, mobilité, aménagement.

**Le renvoi en commission est refusé par 14 non, 12 oui et 2 abstentions.**

Par conséquent, le Président met aux voix la délibération.

**La délibération est acceptée par 14 oui, 12 non et 2 abstentions.**

##### **5. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 086-2022 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'ANNULATION DE LA DELIBERATION 028-2021 ET A L'ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS DE LA FONDATION BRUCKNER**

Mme Lammar introduit le sujet. Elle rappelle que les statuts de la fondation Bruckner ont été modifiés l'année dernière. Le Conseil municipal avait adopté les nouveaux statuts en mars 2021. Or, la procédure veut que toute modification des statuts d'une fondation passe par le conseil de ladite fondation, puis par le Conseil municipal et ensuite par le Grand Conseil. Après validation par le Conseil municipal, les statuts de la fondation Bruckner ont donc été envoyés au Grand Conseil. Mais avant qu'ils ne soient présentés devant cette instance, le service des affaires communales a souhaité procéder à quelques modifications cosmétiques. Il s'agissait essentiellement de la référence à l'art. 1 de la loi sur les fondations de droit public qui n'existe plus, d'une imprécision sur l'entrée en vigueur des statuts et, enfin, de l'utilisation du langage épïcène qui ne correspondait pas au langage épïcène



qu'utilise actuellement le Canton. Mme Lammar précise à l'attention de Mme Uldry, qui a l'œil aiguisé, qu'une petite erreur se trouve dans le tableau synoptique qui a été remis au Conseil municipal : l'al. 3 de l'art. 1 et l'al. 2 de l'art. 32 ont été supprimés, mais la suppression apparaît sur la deuxième colonne alors qu'elle aurait dû apparaître sur la troisième colonne. Au vu de ces modifications, il a donc fallu recommencer toute la procédure. Le conseil de la fondation Bruckner a déjà validé ces statuts, qui sont maintenant présentés au Conseil municipal avant de passer devant le Grand Conseil, afin que les modifications de fond que le Conseil municipal avait approuvées en mars 2021 puissent enfin rentrer en vigueur.

**La prise en considération est acceptée par 27 oui, 0 non et 1 abstention.**

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il soumet au vote la délibération.

**La délibération est acceptée par 27 oui, 0 non et 1 abstention.**

**6. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 087-2022 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CHF 20 000.— EN FAVEUR DE LA CROIX-ROUGE SUISSE POUR SON AIDE AUX VICTIMES DES CRUES DEVASTATRICES AU BANGLADESH**

Mme Hiltpold rappelle que le budget comporte une ligne de CHF 60'000.- pour l'aide d'urgence, qu'il est de coutume d'attribuer en trois fois à des projets, pour un montant de CHF 20'000.- à chaque fois. En l'occurrence, il est proposé de verser CHF 20'000.- à la Croix-Rouge et au Croissant-Rouge, qui est l'entité sur place, pour venir en aide aux personnes qui ont été touchées par les pluies torrentielles qui se sont produites au mois de juin au Bangladesh. Pour information, la ville de Carouge n'a apporté qu'une seule fois son soutien dans ce pays. C'était en mai 2020, dans et autour des camps de réfugiés Rohingyas.

**La prise en considération est acceptée par 28 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il soumet au vote la délibération.

**La délibération est acceptée par 28 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

**7. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 090-2022 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION DE CHF 35 560 000.— POUR LA RENOVATION ET MISE EN CONFORMITE SECURITE-ENERGIE DU GROUPE SCOLAIRE DES PERVENCHES, SIS AU 4 RUE LOUIS-DE-MONTFALCON, PARCELLE N° 815, PROPRIETE DE LA VILLE DE CAROUGE ET POUR LA REALISATION ET LOCATION PENDANT 25 MOIS DE L'ECOLE PROVISOIRE CONNEXE, SISE AU 2 RUE BAYLON, PARCELLE N° 2010, EN COPROPRIETE CPEG-VILLE DE CAROUGE**

Mme Lammar introduit le sujet. Cette délibération de crédit de construction ne devrait pas être une surprise, car non seulement elle fait suite aux crédits de pré-étude et d'étude votés précédemment par le Conseil municipal, mais de plus celui-ci a eu l'occasion d'en discuter lors des réflexions concernant les différentes questions de piscines et de bassins, il y a quelques mois. Pour rappel, l'école des

Pervenches est très ancienne puisqu'elle date de 1911. Juxtant cette école a été construit un centre sportif comprenant en particulier la piscine des Pervenches et des salles utilisées essentiellement par le club de judo. Ce centre sportif a été réalisé en 1979. Au vu de leur ancienneté et malgré un entretien régulier, les bâtiments, les locaux et les installations techniques sont dans un état de vétusté importante. Il faut également savoir que la Commune a l'obligation, en particulier de par la loi sur l'énergie, de mettre en conformité les vitrages de l'école et du centre sportif, ainsi que de mettre les bâtiments en conformité sécurité et énergie. À cela s'ajoutent des demandes répétées du corps enseignant ainsi que de la direction du DIP de procéder à la rénovation de ces locaux. Par ces temps de crise énergétique, il est d'autant plus important d'entamer la rénovation énergétique des installations techniques et de l'enveloppe des bâtiments, pour un usage rationnel de l'énergie, et cela conformément à la politique de la ville de Carouge de mise en conformité énergétique des bâtiments communaux. Au vu de l'ampleur des travaux, la délocalisation des classes d'école pendant la rénovation est nécessaire. Cette délibération prévoit donc les frais d'une école provisoire.

À noter que ce crédit de construction ne concerne « que » le volet de la rénovation de l'école et celui de l'école provisoire, et non celui du centre sportif, alors que l'étude qui avait été votée couvrait les trois volets. En effet, le Conseil municipal a souhaité scinder les travaux en deux phases, afin de conserver au moins une offre de piscine pour la population carougeoise, sachant que les travaux pour la nouvelle piscine de la Fontenette, s'ils sont votés par le Conseil municipal, devraient se dérouler environ aux mêmes périodes que ceux de l'école et, donc, du centre sportif. En scindant ces volets, le centre sportif des Pervenches sera ouvert pendant les travaux de la Fontenette, et la rénovation du centre sportif et de la piscine des Pervenches débutera lorsque la nouvelle piscine de la Fontenette sera terminée. Un crédit de construction sur la rénovation du centre sportif sera alors soumis au Conseil municipal. Mme Lammar précise par ailleurs qu'une attention particulière sera portée sur la question des nuisances du chantier, sachant qu'il s'agit d'un chantier de grande ampleur.

Pour toutes ces raisons, le Conseil administratif propose au Conseil municipal de voter un crédit de construction d'un montant conséquent, puisqu'il s'agit de CHF 35'560'000.-, dont CHF 1'481'000.- d'activation de prestations effectuées par le personnel communal. C'est avec plaisir que Mme Lammar apportera des explications plus détaillées en commission, si le Conseil municipal souhaite renvoyer cette proposition en commission.

**La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Le bureau propose le renvoi en commission Constructions et logements.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Voignier relève qu'il s'agira d'un gros chantier, qui engendrera énormément de nuisances, mais aussi vraisemblablement une emprise de chantier importante, avec un certain nombre de passages piétons qui seront peut-être sacrifiés, l'utilisation des places de parc aux alentours et des impacts sur les voies de circulation à proximité du bâtiment. Il souhaite que soit présenté en commission un véritable projet d'implantation du chantier, et non pas qu'on dise simplement aux commissaires que cette implantation sera étudiée le moment venu.

Au vu de l'ampleur de ce chantier, M. Calame trouverait intéressant que la commission se préoccupe des éventuels ou réels chantiers alentours, par exemple celui de l'EMS des Pervenches, afin qu'il y ait une coordination de manière à minimiser les impacts et trouver des solutions pour les modifications de circulation ou autres qui devraient avoir lieu. M. Calame souligne ensuite que de tels travaux de rénovation entraînent beaucoup de déchets de chantier, mais que de nombreux éléments de construction sont susceptibles d'être réemployés, sur site ou ailleurs. Il souhaite qu'une information soit donnée en commission sur la manière dont est abordée cette question dans le cadre de la préparation de ce chantier et sur la façon dont la Commune entend participer à la diminution de la production de déchets de chantier par le réemploi de matériaux de construction sur site ou à proximité.

## **PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **8. MOTION 022-2022 R : AGRANDISSEMENT DE LA PATINOIRE**

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 24 février 2022 et renvoyé en commission Sports et loisirs.

Celle-ci s'est réunie le 12 avril 2022, puis à nouveau le 23 août 2022. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Le Président demande à Mme Uldry si elle a quelque chose à ajouter au rapport.

Mme Uldry répond par la négative.

**La commission a préavisé favorablement la motion par 14 oui, 0 non et 0 abstention.**

Le bureau propose la discussion et le vote sur l'objet.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

M. Von Burg signale qu'avec l'hiver qui attend la population, et notamment les menaces de restrictions en matière d'énergies, voire des risques de coupure d'électricité, le groupe socialiste estime que l'adoption d'une telle motion pourrait être mal comprise. Pour rappel, une motion oblige le Conseil administratif à déposer un projet de délibération. Le parti socialiste propose que la motion soit transformée en postula, comme il n'y a pas de raison de ne pas étudier un éventuel agrandissement de la patinoire, pour un futur plus lointain que cet hiver. Cette possibilité est prévue par l'art. 34 du règlement du Conseil municipal. Pour rappel également, un postulat charge le Conseil administratif d'étudier un sujet particulier et de présenter un rapport écrit au Conseil municipal – la motion ne demandait finalement pas autre chose. Pour ce faire, le Conseil administratif a un délai de quatre mois. Par conséquent, M. Von Burg propose, au nom du groupe socialiste, de transformer la motion en postulat.

M. Morex suivra la proposition de M. Von Burg. Il avait refusé la motion du PDC, notamment parce qu'il aurait été inutile d'agrandir la patinoire avant de refaire la place de Sardaigne puisque, durant les travaux sur la place, il aurait fallu déplacer la patinoire sur un espace forcément plus petit. Avec la crise énergétique actuelle, augmenter la surface de la patinoire est une ineptie. En revanche, il serait possible d'augmenter les heures de fréquentation. M. Morex pense que le Conseil administratif peut faire le nécessaire pour que les heures d'ouverture soient prolongées, ce qui ne changerait en rien les dépenses énergétiques parce que le froid doit être maintenu, que la patinoire soit ouverte ou fermée. Et le Conseil administratif pourrait aussi faire le nécessaire pour que le personnel en charge de l'entretien de la patinoire soit un peu plus réactif. Jusqu'à présent, la patinoire est fermée pendant des heures, voire des demi-journées, simplement parce qu'un rayon de soleil a formé une surface d'eau sur la patinoire. Plutôt que de fermer la patinoire, il conviendrait de débarrasser l'eau, comme cela se fait partout ailleurs. Les gens n'auraient ainsi plus à attendre des heures avant de pouvoir utiliser la patinoire. En conclusion, M. Morex trouve excellente la proposition de transformer la motion en postulat et il la suivra.

M. Prod'hom souligne que les débats en commission ont été riches. La commission a pu voir l'usage que font les Carougeois de cette patinoire, et que des clubs de hockey, notamment pour leurs jeunes membres, fonctionnaient à la plus grande satisfaction avec très peu, voire aucun moyen. Elle a aussi pu en apprendre davantage sur l'emplacement de la patinoire ou encore sur la nécessité ou non d'isoler les locaux annexes. Qu'il s'agisse finalement d'un postulat ou d'une motion, M. Prod'hom proposerait de modifier le texte avec des invites qui reprennent des éléments qui ont fait l'objet de discussions en commission. Il a en effet relevé les réflexions faites en commission sur l'amélioration des installations de la patinoire pour les usagers et sur la production de froid, qui interroge actuellement. Aujourd'hui, il existe des systèmes de revalorisation qui permettent de réduire l'impact énergétique pour la production de froid. Et les quelques locaux qui doivent être chauffés pourraient aussi l'être par des systèmes de

revalorisation – en produisant du froid, on peut produire de la chaleur, et inversement. M. Prod'hom rappelle que sous la place de Sardaigne se trouve un parking qui rejette de l'air chaud. Une solution pourrait peut-être être trouvée à ce niveau-là. Il propose donc d'ajouter trois invites à la motion :

1. Mener une réflexion visant à améliorer les installations actuelles de la patinoire pour les usagers. M. Prod'hom remarque que cette invite ouvre la possibilité d'agrandir éventuellement la patinoire
2. Étudier des solutions de production de froid durables (à énergies) afin de réduire l'impact énergétique de la patinoire sur l'environnement, et ce de manière locale.
3. Étudier également des solutions de production de chaleur durables et locales pour assurer les éventuels besoins de chaleur notamment par la revalorisation des rejets énergétiques.

Ces amendements ont pour objectif de laisser le Conseil administratif opérer en essayant de trouver des solutions qui soient plus respectueuses de l'environnement, sachant que la patinoire est importante pour la population et les clubs carougeois. M. Prod'hom ajoute pour terminer que la commission a discuté d'une éventuelle patinoire en synthétique, mais que cette solution ne fonctionnerait pas pour le club de hockey.

M. Barbuzzi ne sait pas s'il faut parler de complot ou de traquenard, mais il constate que, ce soir, les décisions qui sont prises en commission sont bafouées par l'Alternative. C'est malheureux, parce que cela signifie que l'Alternative est d'accord avec la minorité quand elles discutent ensemble, mais dès qu'elle a le dos tourné, elle change ses décisions. L'Alternative a refusé un débat démocratique sur la rue du Collège, en imposant son choix. Et maintenant, elle continue. M. Barbuzzi rappelle qu'un postulat ne contraint pas du tout le Conseil administratif. Bien sûr, la présentation qui a été faite en commission relevait tous les points négatifs, mais c'est le Conseil municipal qui décide de l'évolution qu'il souhaite pour Carouge, ce n'est pas une magistrate qui doit imposer son choix en présentant uniquement les points négatifs d'un agrandissement de la patinoire. L'objectif de la motion était clair : il s'agissait de rendre service à la population. M. Barbuzzi souligne que le club de hockey fonctionne, depuis plus de dix ans, sans subvention de la Commune. Ce club fait l'effort de rechercher des fonds privés. Il fait jouer les enfants le plus possible, en fonction des horaires impartis par la Commune. Ne serait-ce que pour remercier ce club du travail accompli, la ville de Carouge pourrait faire l'effort de cet agrandissement. Concernant les économies d'énergie, M. Barbuzzi a déjà eu l'occasion de dire que chaque événement sur cette planète donne lieu à des réactions épidermiques qui ne sont pas toujours réfléchies. Après Fukushima, plus personne ne voulait du nucléaire, mais aujourd'hui, face à la crise énergétique, l'on se dit finalement que le nucléaire est peut-être la seule issue. Se précipiter sur des solutions en fonction de l'actualité du jour, ce n'est pas la bonne solution. M. Barbuzzi ajoute que la motion avait le mérite de ne pas contraindre le Conseil administratif à réaliser cet agrandissement dans un délai court. Le Conseil administratif aurait eu le temps de revenir avec un projet. Avec un postulat, c'est uniquement une étude qui sera présentée au Conseil municipal. M. Barbuzzi insiste sur le fait que l'agrandissement de la patinoire est une demande de la population. Cette patinoire est très fortement fréquentée, en particulier le week-end. Et c'est la seule activité proposée par la Commune pendant l'hiver. Le groupe Le Centre-Vert/libéraux n'est évidemment pas favorable à la transformation de la motion en postulat. En revanche, il entre volontiers en matière sur les amendements que M. Prod'hom a proposés.

M. Von Burg invite son préopinant à relire le règlement, pour voir qu'un postulat est contraignant dans la mesure où un rapport doit être rendu dans les quatre mois. C'est à peu près ce que demandait la motion. D'ailleurs, quand celle-ci a été déposée, le Conseil municipal aurait pu se demander s'il ne s'agissait pas plutôt d'un postulat. Si, dans d'autres circonstances, M. Von Burg peut comprendre les attaques de M. Barbuzzi, ici il ne les comprend plus – cela devient juste un système.

M. L. Antonioli demandera une suspension de séance à l'issue des débats et que M. Prod'hom répète les amendements qu'il souhaite apporter à la motion – qui semblent pertinents –, pour que chacun puisse en prendre connaissance et décider s'il les vote ou non.

Les débats du Conseil municipal étant suivis en direct, M. Etienne souhaite apporter des précisions sur le fonctionnement du Conseil municipal et le travail en commission, suite à l'intervention de M. Barbuzzi. La commission donne un préavis. Un membre du Conseil municipal peut prendre une position en tant

que commissaire et voter sur l'objet. Ensuite, des discussions ont lieu au sein des groupes – c'est aussi un fonctionnement démocratique – et cette position peut changer. C'est ce qui s'est passé en l'occurrence.

Mme Kaytak avoue qu'elle ne s'attendait pas à cela, mais peut-être qu'avec l'Alternative, il faut prévoir l'imprévisible. Il y a trois semaines, la motion a été votée en commission. Il y a trois semaines, la guerre avait déjà éclaté, il y avait déjà des problèmes d'approvisionnement en énergie. Les commissaires ont voté en leur âme et conscience, pour soutenir le loisir des jeunes et le caractère social de cette patinoire, où des liens sociaux forts se créent. Quant à ceux qui ont encore des doutes sur la fréquentation, Mme Kaytak suggérerait que les membres du Conseil municipal se rendent une fois tous ensemble à la patinoire, pour se rendre compte qu'il y a énormément de queue et de monde sur la glace. Elle ne comprend pas pourquoi l'Alternative voudrait transformer la motion en postulat si, comme il a été dit, il n'y a pas une réelle différence entre cette motion et un postulat. Elle se demande s'il n'y a pas anguille sous roche. Finalement, c'est une question de choix. Veut-on soutenir le loisir des jeunes, sachant que certains d'entre eux ne partent pas en vacances ? Ou veut-on soutenir les économies d'énergie ? Il faut mettre ces deux éléments en balance, et c'est au Conseil municipal de faire le choix ce soir.

Mme Merle partage l'étonnement de Mme Kaytak. M. Von Burg a expliqué avec précision que, postulat ou motion, c'était finalement blanc bonnet et bonnet blanc. Si vraiment il y a aussi peu de différence, pourquoi changer cette motion en postulat ? M. Von Burg a dit que, dans le contexte actuel, la population verrait mal le dépôt d'une motion. Mais c'est rentrer dans le politiquement correct outrancier, parce que, lui-même l'a dit, le Conseil municipal aurait pu, dès le dépôt de cet objet, hésiter entre motion ou postulat. Cette motion ne vise aucunement à agrandir la patinoire dans un délai imposé. En revanche, elle a un caractère plus obligatoire que le postulat. Mme Merle est vraiment étonnée de cette proposition, qui lui semble relever du politiquement correct pour faire plaisir aux personnes qui écoutent les débats du Conseil municipal dans cette salle ou les suivent en direct. Elle est déçue par ce changement qui ne lui semble pas relever de vraies considérations en faveur de la population carougeoise.

M. Morex souligne que, quand la commission a traité de la motion, l'on ne parlait pas encore des problèmes énergétiques provenant de la guerre en Ukraine et des sanctions prises par M. Poutine. Il se trouve que, cet hiver, la population sera peut-être victime de coupures d'électricité et qu'il est nécessaire de diminuer la consommation énergétique. Or, ne pas agrandir la patinoire permet de limiter la consommation énergétique. Quant à la fréquentation de la patinoire, les personnes abondent effectivement autour de la patinoire, bien plus que sur la glace. Mais si elles abondent autour de la patinoire, c'est parce que la Commune a mis en place un système de barrières qui les concentre sur un petit périmètre, ce qui donne l'impression d'une foule compacte. Si ces barrières sont supprimées, les personnes seront disséminées sur la place de Sardaigne.

M. Von Burg répond à Mme Kaytak qu'il y a effectivement anguille sous roche. M. Morex vient de le rappeler, il s'est passé un certain nombre de choses depuis la commission. Lors de la séance du groupe socialiste, une majorité a estimé qu'il n'était pas possible, face à l'hiver qui se prépare pour la population, face aux inquiétudes qui sont réelles, de voter une motion qui, d'une manière ou d'une autre, suggère l'agrandissement de la patinoire. C'est au cours de cette discussion qu'est apparue la solution qui consiste à transformer la motion en postulat, parce qu'il vaut toujours la peine d'étudier et que, comme la pénurie ne sera pas toujours présente de la même manière, la question se reposera. Voilà l'anguille sous roche.

Pour M. Prod'hom, il n'y a pas anguille sous roche. La motion a sa légitimité et a donné lieu à des échanges fructueux en commission. La question est de savoir comment maintenir la glace durant un hiver où la sécurité de l'approvisionnement énergétique n'est pas garantie. C'est pour cela qu'il est demandé à Mme la Conseillère administrative en charge des bâtiments et de la patinoire d'étudier cette question. Elle reviendra peut-être vers le Conseil municipal en disant qu'il n'y aura pas d'autres solutions que de couper l'installation certains jours. Pour en revenir aux propositions d'amendement,

M. Prod'hom souligne qu'elles ne visent pas à atténuer la motion ou à la vider de sa substance, mais plutôt à la renforcer parce que l'agrandissement est une bonne idée, mais qu'il faut prendre en compte les préoccupations énergétiques, comme pour tous les autres bâtiments de la Commune.

Mme Kaytak souhaite préciser que la motion ne demande pas d'agrandir la patinoire pour cette saison. Elle ne voit pas pourquoi il ne serait pas possible de mener une étude pour un agrandissement l'année prochaine, par exemple, et d'améliorer notamment les horaires d'ouverture dès cette année. Ce sont deux choses différentes.

M. Gerster demande si les amendements proposés par M. Prod'hom ne concernent que la motion. En d'autres termes, il souhaite savoir si, dans l'hypothèse où ces amendements étaient acceptés, la motion ne serait pas transformée en postulat et serait directement renvoyée au Conseil municipal.

M. Prod'hom répond par l'affirmative.

Mme Bertholon croit que M. Prod'hom l'a dit plus tôt, qu'il s'agisse d'un postulat ou d'une motion, le groupe des Verts souhaite ajouter ces considérations-là. Le texte d'un postulat peut donc aussi être complété par ces éléments, le cas échéant.

À la demande du Président, M. Prod'hom confirme que, si la transformation de la motion en postulat permet de faire avancer le dossier, les amendements sont également proposés pour le postulat.

M. Von Burg estime que le plus clair est de voter d'abord les propositions d'amendements des Verts et ensuite la transformation en postulat.

*La séance est suspendue cinq minutes.*

Le Président fera d'abord voter en bloc les amendements proposés par M. Prod'hom et soumettra ensuite au vote la proposition de transformer la motion en postulat. Les amendements proposés sont les suivants :

1. *Mener une réflexion visant à améliorer les installations actuelles de la patinoire pour les usagers*
2. *Étudier des solutions de production de froid durables afin de réduire l'impact énergétique de la patinoire sur l'environnement, et ce de manière locale.*
3. *Étudier également des solutions de production de chaleur durables et locales pour assurer les éventuels besoins de chaleur notamment par la revalorisation des rejets énergétiques.*

**Les amendements sont acceptés par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Le Président soumet au vote la proposition du parti socialiste de transformer la motion en postulat.

**La transformation de la motion en postulat est acceptée par 16 oui, 11 non et 2 abstentions.**

## **9. MOTION 025-2022 P : INCLUSION NUMERIQUE**

Comme le veut l'usage lorsque les textes sont courts, le Président demande à la secrétaire de donner lecture de la motion avant de passer la parole aux auteurs du texte pour une brève présentation.

*Mesdames les Conseillères municipales,  
Messieurs les Conseillers municipaux,*

*Comme nous le savons toutes et tous, l'utilisation du numérique fait partie actuellement de notre quotidien : démarches administratives, achats de titres de transport, inscriptions et suivi de formations, contacts avec des associations, postulation en ligne, etc.*

« Selon des enquêtes de l'Office fédéral de la statistique, environ un quart de population suisse n'a pas ou peu de compétences numériques de base. Une grande partie de ces personnes ont un faible niveau d'éducation et gagnent un revenu bas. »  
( Caritas Suisse 12 mai 2021 )

Une enquête a été réalisée en 2020 à Genève par l'OSEO ( l'Oeuvre suisse d'entraide ouvrière ) auprès de personnes en lien avec différents services sociaux ( demandeurs d'emplois, bénéficiaires de l'aide sociale, etc ).

Sur les personnes interrogées, seuls 60% des adultes francophones possèdent un ordinateur à la maison, 30% des non francophones et 45% des jeunes. Si les chiffres sur la présence d'une connexion internet à domicile sont supérieurs aux précédents, au moins 50% des personnes interrogées manquent de compétence pour utiliser les outils numériques de base de manière autonome. « . . . L'inclusion numérique est loin d'être une réalité et devient aujourd'hui un enjeu de société capital. La réussite de ce défi est fondamentale pour continuer à garantir une inclusion sociale et professionnelle à tous et à toutes ». Or, « La crise du Covid a accentué la fracture numérique à Genève : l'urgence est là, Il faut agir vite ! ». ( Rapport « Inclusion numérique », OSEO, octobre 2020 ).

La commune de Carouge est concernée par cette problématique.

Le rapport du CATI-GE ( Centre d'analyse territoriale des Inégalités ) indique qu'en 2020 24,86 % de sa population touchent un bas revenu, 11,42 % des subsides sociaux et que 3,95% sont des chômeurs inscrits. Quatre sous-secteurs, Fontenette-, Octroi, Fontenette-Stade et La Praille-Baylon ont été identifiés comme comprenant une part importante d'habitants représentés dans ces chiffres.

En collaboration avec l'OSEO , l'Hospice Général met à disposition des communes et organismes qui le souhaitent un projet de permanence et d'ateliers numériques. (Voir: « Projet fracture numérique » Hospice Général, OSEO Genève, juin 2021).

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

À mettre en place une permanence numérique hebdomadaire, ouverte à tous et à toutes, bénéficiaires ou non de prestations sociales, pendant au moins un an dans le quartier Fontenette-Gevril en collaboration avec l'Hospice Général et l'OSEO, de poursuivre cette proposition et de l'étendre à d'autres quartiers si nécessaire selon le bilan qui en aura été fait.

Mme Leuzinger explique que le Parti socialiste présente cette motion car la fracture numérique est une réalité aussi à Carouge que la Commune ne peut ignorer. Si les enquêtes et statistiques diverses menées en Suisse et à Genève montrent que plus de 90% de la population possède un smartphone, ce n'est pas le cas pour les ordinateurs ou tablettes numériques personnels. Les personnes qui ne maîtrisent pas les outils informatiques sont en partie des aînés. Or, surtout depuis la pandémie, la majorité des démarches privées ou publiques se font en ligne. La mise à l'écart de fait de certains ou certaines par manque de moyens matériels ou financiers concerne la ville de Carouge. Contribuer à l'intégration sociale ou à son maintien dans la commune fait partie des préoccupations du Conseil municipal. Il est donc nécessaire d'étudier et de proposer des mesures permettant d'y contribuer. Mme Leuzinger donne quelques précisions pour compléter la motion. L'Oeuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO) organise divers programmes d'intégration et d'insertion par le travail de personnes qualifiées ou non. Elle collabore avec des communes et différents organismes. Les chiffres cités dans le projet de motion sont tirés de l'enquête effectuée à Genève auprès d'environ 260 personnes (demandeurs d'emploi du chômage, bénéficiaires de l'aide sociale ou de l'assurance invalidité et utilisateurs des antennes communales gérées par l'OSEO). Le rapport CATI-GE (Centre d'analyse territoriale des inégalités à Genève) de 2020, dont sont tirés certains chiffres, permet au Conseil d'Etat d'actualiser les données et de remettre à l'ordre du jour la politique de cohésion sociale en milieu urbain. Le projet

d'aide à la mise en place d'une permanence numérique, fait par l'Hospice général et l'OSEO, a l'avantage de proposer une organisation qui ne contraindrait pas la Commune à engager de nouveaux collaborateurs. Des communes suburbaines, telles que Meyrin ou Onex, ont déjà mis en place depuis quelque temps des espaces ou des permanences informatiques ouverts au public. Les enseignements qu'elles ont tiré de leur pratique sont certainement très intéressants. Le groupe socialiste remercie le Conseil municipal de l'accueil qu'il fera à cette motion.

**La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Le bureau propose le renvoi en commission des Affaires sociales.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Morex signale que le club des aînés dispose d'un poste consacré à l'enseignement et à l'encouragement à l'informatique. Ce cours est en baisse de fréquentation parce qu'il se trouve que les aînés savent déjà manipuler leurs tablettes, ordinateurs ou autres. Pourquoi ne pas envisager que la Commune, plutôt que d'ouvrir une permanence, fasse participer les personnes visées par la motion aux cours donnés au club des aînés ? M. Morex invite la commission à se pencher sur cette question.

Mme Turgut Bandelier souhaite que soient auditionnés les responsables en charge de ce programme à l'Hospice général et à l'OSEO. De plus, il serait utile d'entendre un représentant du préposé à la protection des données au niveau cantonal, pour obtenir une vision plus globale des enjeux sécuritaires. Mme Turgut Bandelier sait que cela peut paraître très général, mais c'est une réflexion qu'il faudrait désormais intégrer dès qu'il s'agit d'inclusion ou d'exclusion numérique.

M. Calame relève qu'outre les personnes âgées, dont M. Morex a parlé plus tôt, des personnes plus jeunes n'ont pas accès aux moyens numériques. La motion vise aussi ces personnes. M. Calame souhaite que la commission soit informée plus globalement des équipements à disposition de la population. Il mentionne par exemple les appareils à la bibliothèque de Carouge, qui étaient très utilisés. Avec le Covid, puis des problèmes techniques, et finalement des réserves par rapport à la sécurité, ces appareils sont beaucoup moins utilisés. Or, ils représentent un potentiel important.

Mme Leuzinger propose d'entendre des représentants des communes de Meyrin et Onex, afin de savoir ce que celles-ci ont tiré de leur expérience.

M. Voignier rebondit sur les propos de M. Calame. Il souhaiterait une information sur ce qui est en place aujourd'hui au niveau de la Commune, que ce soit par exemple pour les jeunes avec les TSHM ou le service social, qui les accompagnent pour remplir certains documents, ou pour les personnes âgées qui ont aussi parfois des problèmes pour remplir des documents. Il relève qu'il ne s'agit pas seulement d'avoir un ordinateur à disposition, mais aussi de savoir l'utiliser. Par ailleurs, il abonde dans le sens de M. Morex : il faudrait peut-être commencer par diriger les personnes sur les cours qui existent déjà, avant d'en proposer d'autres, ce qui demande des locaux et engage des frais supplémentaires. M. Voignier mentionne en outre les prestations mises en place par les services communaux, par exemple pendant le Covid quand des personnes âgées qui n'étaient pas en possession de smartphone et qui ne pouvaient donc pas prendre de rendez-vous recevaient le numéro d'une hotline. Bien que la motion parte d'une bonne intention, M. Voignier pense qu'il est important de d'abord voir ce qui se fait aujourd'hui déjà dans la Commune, avant d'éventuellement mettre quelque chose de nouveau en place.

M. Barbuzzi avait la même demande que Mme Leuzinger sur le retour d'expérience des communes. Il relève par ailleurs que Pro Senectute pourrait apporter à la commission une information pertinente sur la population concernée et la manière dont celle-ci pourrait être accompagnée dans la démarche.

Mme Cambier rejoint les propos de M. Calame et de M. Voignier. Elle recommande de faire un tour d'horizon de ce qui est déjà mis à disposition par la Commune. Elle ajoute qu'il serait envisageable



d'installer d'autres bornes pour que les personnes qui n'ont pas d'ordinateur ni l'internet chez elles puissent bénéficier d'autres lieux que la bibliothèque, où les ordinateurs sont régulièrement en panne, ou le service social, où les prestations sont liées uniquement au chômage.

## **10. POSTULATS**

Il n'y en a pas.

## **11. RESOLUTIONS**

Il n'y en a pas.

## **12. PETITION 009-2022 P : STOP AU TRAFIC DE TRANSIT A TRAVERS CAROUGE-NORD ET LES ACACIAS**

Cette pétition, munie de 106 signatures, a été envoyée à la Mairie de Carouge le 14 septembre 2022 et adressée au Conseil municipal. Le Président demande à la secrétaire d'en donner lecture.

Le Président rappelle que, dans ses articles 49 et 50, le règlement du Conseil municipal ne prévoit pas la prise en considération des pétitions, mais prévoit

- a) Soit le renvoi en commission
- b) Soit le renvoi direct au Conseil administratif en l'invitant à répondre aux pétitionnaires
- c) Soit l'ajournement pour un traitement ultérieur
- d) Soit le classement sans traitement.

*Pétition adressée au Grand Conseil, aux Conseils municipaux des villes de Genève et de Carouge  
« Stop au trafic de transit à travers Carouge-Nord et les Acacias »*

*Madame, Monsieur,*

*Nous vous faisons parvenir cette pétition adressée conjointement au Grand Conseil et aux autorités municipales des villes de Genève et de Carouge au vu des compétences partagées. Elle demande la mise en place d'un nouveau plan de circulation pour empêcher le trafic de transit important au cœur des quartiers d'habitation de Carouge-Nord et des Acacias.*

*Celle-ci est accompagnée de 39 signatures manuscrites et 67 signatures électroniques récoltées du 22 août au 14 septembre et uniquement dans le quartier via nos membres. Elle fait écho au problème actuel lié au trafic routier, y compris de poids-lourds, mais aussi des craintes quant à son augmentation future au vu des développements du PAV et des changements annoncés du réseau routier.*

*La hiérarchie proposée en juin nous a incités à réagir sans plus attendre. Elle ne tient pas compte du caractère résidentiel de notre quartier et des nombreux écoliers, habitants et autres usagers qui le fréquentent. Ils seront confrontés à un trafic motorisé grandissant, notamment autour des écoles et des lieux de vie.*

*Diverses solutions existent pour empêcher le trafic de transit sans nuire aux déplacements individuels motorisés et sont déjà mises en place partiellement (Noirettes) ou à plus grande échelle ailleurs.*

*Nous espérons un traitement favorable de cette pétition pour qu'un nouveau plan de circulation adapté soit rapidement mis en place pour le bien de tous.*

*Nous restons à disposition pour détailler les problèmes évoqués et expliquer les solutions que nous proposons.*

### *Association des habitants de la Praille et des Tours*

Le bureau propose le renvoi en commission des Pétitions.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

Il semble logique à M. Voignier d'auditionner les pétitionnaires, mais il serait intéressant d'entendre également les entreprises visées. La pétition fait état de camions, mais cela pourrait être un terme générique pour parler aussi d'autres véhicules. M. Voignier a pu constater que, dans le quartier, le mot « camions » est utilisé par exemple lorsqu'il s'agit des camionnettes pour les personnes handicapées qui vont vers les Caroubiers. Et si vraiment des camions de gros tonnage passent par-là, il serait intéressant de savoir de quelles entreprises ils proviennent et pourquoi celles-ci font passer leurs camions dans ce quartier. Il convient en effet de se prononcer sur des certitudes, et non pas sur des on-dit.

M. Calame suggère à la commission de comprendre les enjeux de ce quartier, non seulement à long terme mais aussi dans l'actualité. Le Conseil municipal a évoqué plus tôt un chantier de la Commune qui s'ouvrira prochainement, mais il y en a d'autres encore, en particulier de gros chantiers dans le quartier de l'Etoile. Il serait utile de savoir comment la coordination peut se faire avec ces différentes activités qui génèrent passablement de trafic à certaines heures. Une partie des réponses pourront venir de l'administration communale, mais il serait judicieux d'entendre également l'office cantonal des transports.

Concernant les entreprises à solliciter, pour compléter les propos de M. Voignier, M. L. Antonioli pense notamment à Foyer-Handicap, la Migros et les banques.

M. Barbuzzi suggère que, lors de cette séance, il soit expliqué aux pétitionnaires que la Commune a procédé à de grandes modifications dans les voies de circulation. Il y a encore quelques années, toutes les voies étaient à double sens. Aujourd'hui, de nombreuses voies sont à sens unique, pour limiter le trafic de transit. M. Barbuzzi pense que ces changements donnent de bons résultats. L'ultime solution serait de fermer les routes, ce qui semble compliqué. Plus sérieusement, il serait peut-être bon de rappeler aux pétitionnaires que la Commune a déjà fourni d'importants efforts pour diminuer les nuisances.

## **13. QUESTIONS**

### **Réponses du Conseil administratif aux questions en suspens des conseillers municipaux**

#### **Réponse écrite de Mme Molinari à la question écrite que M. Von Burg a posée lors du Conseil municipal du 23 juin 2022 et qui avait trait à la pollution lumineuse**

En préambule, Mme Molinari rappelle que M. Von Burg demandait quelles étaient les mesures que la Commune avait entreprises ou envisageait d'entreprendre, notamment en relation avec la trame noire, pour protéger les insectes et plus généralement la biodiversité. Avant de donner lecture de sa réponse, elle précise que celle-ci doit aussi être mise en relation avec la communication en début de séance concernant la concertation avec les autres communes et les autorités cantonales sur les mesures à mettre en place dans le cadre des économies d'énergie et qui ont bien sûr aussi un impact sur la pollution lumineuse.

La réponse est la suivante.

En modifiant le cycle jour/nuit, la pollution lumineuse impacte les rythmes biologiques de la faune et de la flore, dégrade les habitats naturels, affecte négativement la santé humaine et génère des consommations d'énergie superflues. Elle représente donc un fléau qu'il s'agit de combattre autant que faire se peut.

Notre plan lumière préconise des actions de lutte contre la pollution lumineuse, certaines ayant déjà été mises en place.

Le système de gestion installé depuis 2017 sur les nouveaux appareils d'éclairage public pour les luminaires éclairant les voiries est un système d'abaissement autonome permettant la régulation de l'éclairage par palier. Ainsi, l'éclairage s'abaisse de 50% entre 22h et 6h du matin.

Les températures de couleurs sur l'ensemble de la commune privilégient le blanc chaud (3000 K) dans une grande majorité du territoire. Le blanc chaud est un bon compromis entre l'éclairage et la préservation de la biodiversité. D'autres préconisations du plan lumière doivent encore être réalisées : de l'orange (2200 K) dans les zones où de la faune de type colonies de chauves-souris est détectée.

Un projet d'affinage de la trame noire de Carouge dans le cadre du plan d'action biodiversité est prévu et permettra de déterminer ces zones – la détection de la présence dans certains lieux à déterminer où le passage est moins intense, une extinction de certains lieux (espaces verts non fréquentés ou petits axes routiers encore à définir) en plein cœur de nuit. Nous espérons pouvoir déployer ces actions dans le cadre des prochaines étapes du renouvellement de notre parc.

Concernant les illuminations et en phase avec son plan de législature, le Conseil administratif a décidé l'année passée de réaliser un test d'extinction d'une centaine de petites lumières au sol qui éclairaient les arbres et le ciel (les plus néfastes pour la biodiversité). Nous avons tenu au courant les membres du Conseil municipal de ce test ainsi que du bilan positif qui nous a conduit à pérenniser l'extinction. Ainsi, 23'000 MW par an sont dorénavant économisés chaque année, soit l'équivalent de la consommation d'électricité annuelle de dix ménages, et au total CHF 16'000.- par an, incluant l'entretien (prix 2021).

Par ailleurs, un sondage auprès des habitants a montré que plus de 80% des participants soutenaient l'extinction de ces illuminations et souhaitaient que ces mesures, plus largement, soient développées. En février 2022, les spots au sol de la place du Marché n'ont pas été rallumés après le démontage des décorations de Noël, engrangeant encore 12 MW par an d'économies supplémentaires.

Un projet plus en phase avec la préservation de la biodiversité pourra voir le jour si le besoin s'en fait sentir. Aujourd'hui, les mesures liées à la trame noire, à savoir des corridors sans éclairage artificiel, donc propices à la biodiversité nocturne, permettent aussi d'économiser de l'énergie, qui est un jeu donc gagnant-gagnant. Dans ce cadre, d'autres réflexions sont aussi en cours.

## **Nouvelles questions des conseillers municipaux**

### Questions écrites

#### Mme Kolla. : Qualité de l'air, captage du CO2

Je salue les actions de la commune pour améliorer la qualité de l'air par la végétalisation de nos rues (plantation d'arbres, installation de bacs de végétaux, entre autres mesures).

Récemment, des articles de presse font état du résultat d'études genevoises et internationales démontrant l'utilité des marres et étangs, qualifiés de pièges à carbone. L'HEPIA a testé sur le canton une cinquantaine de plans d'eau. Ces études montrent que les marres et plans d'eau se montrent même plus efficaces que les bois et forêts pour capter le CO2. Le professeur Beat Oertli, de l'HEPIA, préconise la création de tels plans d'eau, ce qui contribuerait à réduire les émissions de gaz à effet de serre et pourrait même être reconnu comme mesure de compensation. Notons que de telles mesures favoriseraient également la biodiversité.

Ma question : Dans quelle mesure la commune de Carouge s'intéresse-t-elle à ce projet ? Des lieux potentiels loin des habitations ont-ils été identifiés et des tests envisagés ?

Je vous remercie d'avance de votre réponse.

Les élus PLR, Le Centre-Vert'libéraux : Travaux de taille de pierre à Carouge

Madame la Conseillère administrative en charge du département de la culture et de la communication,

Nous nous permettons de vous écrire au sujet des travaux entrepris dans notre commune sur nos fontaines. A cet effet, nous avons été interpellés pour obtenir des réponses à quelques interrogations suite à l'adjudication de travaux de taille de pierre.

Suite aux travaux entrepris sur la fontaine du Rondeau en automne 2020, il a été constaté que les entreprises carougeoises œuvrant dans le domaine n'ont pas été contactées dans le cadre de l'appel d'offres concernant ces travaux et que c'était le service de la culture qui était en charge de la gestion des fontaines.

- Question 1 : Pour quelles raisons le service de la culture et de la communication est-il en charge de la réfection des fontaines alors qu'il semble que le service des travaux est le plus approprié pour gérer ce genre de demandes car disposant d'architectes et/ou ingénieurs en son sein ?

A la suite de la réclamation de l'entreprise Mello et fils SA, celle-ci a été contactée en février 2021 pour l'établissement de trois offres pour les réfections des fontaines de Blavignac. Elle a rendu les devis en temps et en heure, selon la demande. Le 14 février 2022, soit une année après, cette même entreprise s'est vue demander un complément. Elle y a répondu le 24 février, soit dix jours plus tard. Le 24 mai 2022, l'entreprise a été informée que la Commune avait mandaté M. Olivier Fawer pour l'accompagner dans le processus d'adjudication.

- Question 2 : Pour quelles raisons la Commune doit-elle mandater un prestataire externe pour analyser des devis dont le montant total se porte à CHF 53'096.- HT sans qu'aucun descriptif précis ne soit communiqué aux entreprises ?
- Question 3 : Nous souhaiterions savoir combien a coûté la prestation de M. Fawer dans le cadre de ce mandat.
- Question 4 : Les autres entreprises carougeoises ont-elles été contactées dans le cadre de cet appel d'offres ?

Le 7 juillet 2022, l'entreprise Mello et fils SA a été informée qu'aucune de ses offres n'a été retenue selon les conclusions du rapport de M. Fawer. Aucun autre détail n'a été remis à l'entreprise quant à sa non-adjudication.

- Question 5 : Pourrions-nous avoir le compte rendu des critères appliqués à cet appel d'offres justifiant le refus de l'intégralité des travaux d'une entreprise carougeoise ? En effet, sans qu'un descriptif n'ait été élaboré, il semble très difficile de comparer des offres sur la base de critères cohérents.

Le 14 juillet, un courrier recommandé a été adressé à la ville de Carouge par l'UGTP (Union genevoise des tailleurs de pierre), copie à la FMB, demandant des explications à la Commune, le courrier étant à ce jour toujours sans réponse.

- Question 6 : Allez-vous répondre à ce courrier ? Si oui, pourrions-nous en obtenir une copie ?

Enfin, cette démarche est motivée par un souci de transparence, car nous savons que la Commune effectue un travail exemplaire au sujet des travaux attribués dans le cadre de ses appels d'offres et estimons que cette situation doit être éclaircie. Nous sommes surpris qu'une entreprise carougeoise qui œuvre depuis 85 ans sur la commune ne réussisse pas à obtenir de mandats pour celle-ci, même

partiellement, car ses offres ne sont pas retenues, le tout étant jugé par un prestataire externe sans justification et sur la base de critères inconnus.

En espérant que vous pourrez apporter toutes les réponses nécessaires à ce dossier, recevez, Madame la Conseillère administrative, nos salutations distinguées.

### Questions orales

#### Mme Uldry : Caddies

Mme Uldry signale que, depuis plusieurs mois, un nombre incalculable de caddies s'accumulent aux Auréas. Ce stockage annonce-t-il l'ouverture d'un nouveau magasin ? Ou le Conseil administratif pense-t-il faire quelque chose pour remédier à ce problème ?

Mme Molinari a fait le même constat, hier. Un e-mail est déjà prêt à être envoyé, pour demander ce qu'il se passe. Ce qui lui a été rapporté, quand elle s'est rendue sur place pour assister au magnifique spectacle que le théâtre de Carouge a donné aux Auréas, c'est qu'il s'agit de personnes qui vont faire leurs courses, à Denner ou même à la Coop, et qui ramènent les caddies. Elle sait que les magasins font régulièrement des campagnes pour récupérer ces caddies. Il faudrait voir dans quelle mesure il est autorisé de circuler avec un caddie, mais Mme Molinari ne pense pas que c'est interdit. Elle ne sait pas dans quelle mesure la Commune peut faire quelque chose dans cette situation, mais elle se renseignera.

#### M. Voignier : Chantiers

Quand un projet est examiné en commission, M. Voignier prend souvent la parole pour demander que les plans de circulation soient bien étudiés avant le début du chantier. Souvent, on lui répond qu'on reviendra vers la commission si nécessaire. Pour la délibération 055-2021 « Promenades – mise en séparatif et pose du CAD », il avait demandé combien de places de parking seraient supprimées lors du chantier. M. Dupenloup avait affirmé : « On indique qu'une vingtaine de places seront supprimées. » Mais aujourd'hui, pratiquement depuis la rue du Collège jusqu'à l'école des Promenades, toutes les places sont supprimées des deux côtés, sans parler de l'emprise de chantier au niveau de la rue Jacques-Grosselin où une trentaine de places ont aussi été enlevées. Ce sont donc environ 70 places de parc qui ont été supprimées. Des personnes qui ont le macaron s'inquiètent de cette situation, parce qu'elles trouvent très difficilement des places. Des entreprises ne trouvent pas non plus de places pour se parquer. Le secteur est saturé. M. Voignier souhaiterait que, quand on lui indique que 20 places seront supprimées, ce ne soit pas 70 places qui sont finalement enlevées, parce que cela lui donne l'impression qu'on ne tient pas du tout compte de ses demandes en commission. Par ailleurs, il avait demandé qu'une attention particulière soit apportée aux passages piétons, pour les conserver. Or, le premier passage piéton, qui est un passage important, situé au niveau du club des aînés, est fermé. Pour avoir observé les travaux ces deux derniers jours, M. Voignier estime qu'il aurait été tout à fait possible de le garder ouvert, quitte à le fermer momentanément, parce que les ouvriers ne sont pas en train de travailler sans discontinuité à cet endroit-là. C'est un peu facile de mettre des rubalises et un panneau, en se disant que le travail est fait, alors que les personnes avec des poussettes ou des déambulateurs, par exemple, doivent faire un détour. M. Voignier a une autre question. En descendant du rondau, les véhicules n'ont plus le droit de tourner à droite pour aller à la rue du Collège. Il y a trois panneaux au milieu, dont on ne voit pas bien l'utilité – en tout cas, l'explication n'est pas claire. Encore une fois, M. Voignier a l'impression qu'il n'est pas du tout tenu compte des recommandations qui sont faites en commission. A l'avenir, il souhaite qu'on ne se contente pas de dire que ce sera seulement 20 places de parc qui seront supprimées pendant des travaux, alors qu'en réalité c'est bien plus, ou que l'emprise de chantier sera anodine. En l'occurrence, il a le sentiment que, par facilité, des places de parc avoisinantes ont été utilisées, sans penser à la population. Les personnes qui l'ont interpellé étaient fâchées, elles l'ont pris à partie, et M. Voignier pense qu'elles avaient de bonnes raisons de le faire. Il demande au Conseil administratif de faire le nécessaire pour que des places de parc soient

remises à disposition. Sur la parcelle Bellon, il y a des places de parc sur lesquelles aucune voiture n'est jamais garée. Une solution ne pourrait-elle pas être trouvée à cet endroit ?

Mme Molinari est allée dès le premier jour voir comment se déroulait le chantier. Elle a aussi constaté notamment que le passage piéton n'était pas utilisable. Elle rappelle que le chantier est mené par les SIG, mais qu'un véritable travail de coordination a été mené. Les informations qui ont été apportées en commission étaient celles qui étaient disponibles à l'époque. Concernant le passage piéton, la règle veut que, sur une route aussi large, il faut un îlot central. Aujourd'hui, ce passage piéton arrive sur un fossé. Quand le chantier aura avancé, il sera rouvert en priorité, parce que la situation est effectivement problématique, aussi pour les enfants de Jacques-Dalphin qui vont manger à la cantine scolaire, qui ont peu de temps pour le trajet et qui doivent faire un détour. Pour ce qui est des places de parc, Mme Molinari répète que les chiffres qui ont été donnés sont ceux qui étaient disponibles lors de la discussion en commission. Elle demandera combien de places ont été supprimées. Le chantier a effectivement une emprise importante. Une grande partie du matériel qui est déposé en début de chantier sera utilisé au fur et à mesure ; la situation va donc évoluer. Mme Molinari pourra se renseigner spécifiquement sur la manière dont cette évolution est prévue mais, dans tous les cas, elle peut assurer à M. Voignier que les remarques faites en commission sont prises en compte. Elle revient ensuite au passage piéton, pour souligner que d'autres normes de sécurité doivent être remplies. Ainsi, il ne serait pas possible de reculer un peu par rapport au fossé et laisser un passage à l'avant entre la route et le grillage. Et des grosses machines travaillent parfois à cet endroit. Elle entend les propos de M. Voignier, elle lui apportera une réponse sur le nombre de places supprimées et les raisons pour lesquelles ce sont plus de 20 places qui ont été enlevées. Concernant l'interdiction de tourner à droite, elle s'est posé la même question. À l'endroit où la tranchée est creusée, les machines, qui doivent avoir suffisamment de places pour bouger, utilisent une partie de la chaussée. Les SIG ont privilégié l'accès par la gauche parce que c'est par là que transitent le bus et le camion de livraison de la Migros.

M. Voignier remercie Mme Molinari et l'invite à se renseigner également pour savoir si les places de parc sont aussi utilisées par les entreprises qui travaillent sur le chantier, pour y garer leurs propres véhicules. Il faut vraiment que la population puisse avoir la jouissance de domaine public.

#### Mme Kaytak : Motion 020-2021 « Magasin à ciel ouvert »

Mme Kaytak rappelle que la motion avait été déposée par Le Centre en octobre 2021 et acceptée en février 2022 par le Conseil municipal. Depuis, celui-ci n'a plus eu de nouvelles de cette motion. D'après le règlement, le Conseil administratif a deux mois pour faire un communiqué ou traiter la motion. Mme Kaytak souhaite savoir si le Conseil administratif a pu approcher les Intérêts de Carouge, si les commerçants sont intéressés par cette proposition et si, selon les services communaux, notamment le service de l'entretien du domaine public, cette motion était réalisable.

Mme Lammar se souvient que, lors de la commission qui avait traité la motion, l'idée était apparue de coupler au vide-grenier la possibilité de boutiques à ciel ouvert pour les commerçants. C'est la raison pour laquelle, lors de la grande braderie, au printemps et maintenant aussi en automne, le samedi est dédié aux commerçants pour un vide-boutique, et le dimanche aux habitants pour un vide-grenier. Dans ce sens, il a été répondu partiellement à la motion. Celle-ci demandait en outre de mettre en place des actions de communication appropriées, et c'est bien ce qui a été fait puisque la Commune a largement communiqué sur la grande braderie, ce qui a permis de mettre en valeur à la fois le vide-boutique et le vide-grenier. Pour la suite, Mme Lammar signale qu'une réunion est prévue tout prochainement avec le nouveau comité des Intérêts de Carouge, qui a été élu récemment. Ce sera l'occasion de voir son intérêt pour une mise en place plus régulière de boutiques à ciel ouvert.

Mme Kaytak souligne qu'il ne s'agissait pas de l'objet de la motion, qui demandait « d'étudier la possibilité d'autoriser les enseignes locales à installer des stands devant leur vitrine les samedis une fois par mois et de mettre en place des actions de communication appropriées et suffisantes afin de faire connaître l'opération à travers tout le canton ». De plus, la deuxième braderie a eu lieu après

l'adoption de cette motion. Il s'agit de deux choses bien différentes. Mme Kaytak ne comprend pas qu'on veuille les coupler.

C'est la raison pour laquelle Mme Lammar a précisé que le Conseil administratif avait répondu de manière partielle à la motion. De nombreux membres de la commission avaient trouvé intéressante l'idée de coupler les boutiques à ciel ouvert avec un autre événement organisé par la Commune. Pour rappel, la motion évoquée par Mme Kaytak a été votée en février 2022, mais la commission s'était réunie sans erreur en novembre 2021, soit avant l'organisation de la grande braderie du printemps. Et désormais, pour donner suite au souhait du Conseil municipal, une deuxième braderie est organisée chaque année, sur la base du même concept, soit un vide-grenier le dimanche et un vide-boutique le samedi. Pour le surplus, comme Mme Lammar le mentionnait plus tôt, la ville de Carouge rencontrera prochainement le nouveau comité des Intérêts de Carouge.

#### Mme Turgut Bandelier : Tennis de table Carouge

La question de Mme Turgut Bandelier porte sur les conditions d'attribution des clés du bâtiment abritant la salle d'entraînement des membres du club de tennis de table, à savoir notamment la procédure d'attribution de ces clés, le nombre de clés actuellement distribuées, le coût desdites clés et le règlement d'utilisation transmis aux possesseurs de ces clés. Par ailleurs, les conditions d'attribution des clés soulèvent d'autres questions, notamment : Tous les membres du TTC ont-ils les mêmes chances d'obtenir ces clés, et donc un accès aux salles d'entraînement, ou est-ce à la discrétion du comité ? Quelle est la position de la Commune quant à la distribution individuelle des clés de bâtiments publics ?

Mme Lammar apportera les réponses à ces questions lors du prochain Conseil municipal. Elle signale cependant que, de manière générale, un certain nombre de clés sont données au comité d'un club et c'est audit comité de décider à qui elles sont remises (en tout cas au président et aux personnes qui ouvrent et qui ferment les locaux).

#### M. Barbuzzi : Match de Coupe Suisse Etoile Carouge/Saint-Gall

M. Barbuzzi relève que ce match était magnifique. L'équipe carougeoise a été médiatisée dans toute la Suisse, sachant que les matches de Coupe Suisse intéressent beaucoup de monde. Ce match a d'ailleurs été l'occasion de faire des photos avec des joueurs qu'on ne voit pas tous les jours à Carouge. Mais M. Barbuzzi a un peu honte de l'état de vétusté des vestiaires. Tout le monde est convaincu qu'il faut faire quelque chose. La situation est compliquée pour le club en particulier quand ce sont des équipes féminines qui s'affrontent. M. Barbuzzi souhaite connaître l'état d'avancement du dossier et si le Conseil municipal peut s'attendre à avoir un projet de délibération prochainement, ou dans quelques années.

Mme Lammar a le plaisir d'annoncer qu'une commission Sports sera agendée prochainement, en discussion avec la présidente de ladite commission, pour présenter l'état d'avancement des différents sujets qui avaient été abordés par rapport à Etoile Carouge. Le Conseil administratif proposera, probablement le mois prochain, une délibération sur les éclairages, qui est l'élément le plus facile et le plus rapide sur lequel avancer, en tout cas pour lancer le processus d'étude. La question des vestiaires s'avère un peu plus complexe que prévu, mais des solutions pourront être proposées. Mme Lammar en discutera également avec Etoile Carouge, qu'elle rencontrera lundi prochain.

La deuxième question de M. Barbuzzi concerne la loge dans laquelle on voit régulièrement le Conseil administratif, et parfois des membres de l'administration. Il souhaite savoir qui peut utiliser cette loge, et si celle-ci est mise à disposition par Etoile Carouge ou si la Commune la paie à l'année.

Mme Lammar explique que le Conseil administratif reçoit des invitations d'Etoile Carouge, qui met à disposition la loge, mais celle-ci pourrait parfaitement être utilisée par les conseillères et conseillers municipaux qui le souhaiterait, puisqu'il s'agit d'une loge « Ville de Carouge ».

M. Barbuzzi demande alors comment les membres du Conseil municipal devraient se légitimer pour accéder à la loge, sachant que les personnes à l'entrée du stade ne les connaissent pas nécessairement tous.

Mme Lammar suppose qu'il suffit de s'annoncer, ce d'autant plus que, souvent, la personne qui fait le contrôle pour monter à la loge est un ancien conseiller municipal, qui connaît peut-être encore quelques membres du Conseil municipal.

#### M. L. Antonioli : Tribune de Genève

M. L. Antonioli mentionne un article de la Tribune de Genève du 16 septembre 2022, qui s'intitule « Factures d'électricité : Des communes vont boire la tasse ». Cet article fait état des négociations qui ont eu lieu entre les SIG et les différentes communes sur les nouveaux coûts qui sont imputables à ces dernières. Certaines communes s'en sortent mieux que d'autres. L'article stipule que la commune de Carouge payera un peu plus que la ville de Genève, laquelle est entre 40 et 50 centimes. M. L. Antonioli souhaiterait connaître le montant que Carouge payera son kWh pendant les deux prochaines années.

Mme Lammar indique qu'il s'agit d'un montant bloqué à 63,56 centimes. Il a été bloqué le 24 août sur les conseils des SIG. Si une réponse précise n'a pas pu être donnée au journaliste, c'est parce que Mme Lammar ne savait pas de quel montant il s'agissait, c'est-à-dire du montant de la facture d'électricité hors taxe ou toutes taxes comprises. Elle imagine que les autres communes ont donné le montant HT, qui est donc, pour Carouge, bloqué à 63,56 centimes. Mais le coût global de l'électricité correspond au montant TTC (coûts de réseau facturés par les SIG, redevance, suppléments fédéraux).

M. L. Antonioli demande ensuite si la Commune a choisi le marché libre ou régulier, et à quelle époque cette décision a été prise.

Mme Lammar répond que, sauf erreur en 2016, la Commune a choisi de passer 65% en marché libre et 35% en marché domestique.

M. L. Antonioli s'enquiert de la part d'énergie verte produite localement.

Mme Lammar explique qu'il s'agit d'un contrat « Vitale Horizon », qui prévoit 40% de Vitale Vert et 60% de Vital Bleu.

Mme Molinari précise qu'à l'époque, à la suite de longs débats, une majorité du Conseil municipal s'était opposée à la proposition de passer à 100% Vitale Bleu. Elle ajoute que de nombreuses communes, peut-être par manque de connaissance, ne s'imaginaient pas que, quand elles achètent de l'énergie aux SIG, cette énergie provient du marché libre, qui est partiellement dérégulé. Au niveau fédéral, des discussions sont en cours sur les conditions pour revenir à du vert produit localement ou qui a d'autres caractéristiques. Mme Molinari signale en outre que la commune de Carouge n'a pas eu de chance, dans le sens où son contrat arrivait à échéance maintenant, contrairement à d'autres communes qui avaient renouvelé leur contrat l'année passée, pour trois ou quatre ans.

#### M. Peterschmitt : Question bruyante

M. Peterschmitt prend des nouvelles du radar à bruit, puisque ce point était censé être à l'ordre du jour. Le Conseil municipal pourrait-il avoir un bilan ainsi que des informations supplémentaires sur la possibilité d'acquiescer un radar à bruit ?

Mme Hiltbold a effectivement oublié de prendre avec elle la communication qu'elle voulait faire au Conseil municipal. Elle fera volontiers cette communication lors de la prochaine séance. Il a été constaté que l'installation du radar anti-bruit a eu des effets positifs. Le radar a été posé pour une durée un peu plus longue qu'annoncé, en raison d'un petit souci technique, qui ne l'a toutefois pas empêché de compter le nombre de passages. Il permet de distinguer les deux-roues, et même les véhicules utilitaires et les bus, non seulement pour la vitesse mais aussi pour le bruit. De mémoire, 93% de



véhicules respectent la vitesse. Environ 3% sont au-delà de 50 km/h mais se situent dans la marge de tolérance. Ce sont donc environ 3% des véhicules qui dépassent la limite autorisée, avec quelques dépassements très importants. Pour le bruit, le pourcentage de non-respect de la norme, qui avait été fixée à 83 décibels, est plus faible. Et les dépassements ne sont pas dans le même pourcentage de jour et de nuit – sauf erreur, ils sont plus élevés de nuit. Une certaine corrélation peut être faite entre les dépassements et le type de véhicule, puisque les deux-roues, les véhicules utilitaires et les bus dépassent davantage la norme, sans que ce dépassement soit nécessairement lié à la vitesse. Il se peut que des motos mettent les gaz sans être au-dessus du 50 km/h ou que des bus font du bruit parce qu'ils doivent mettre un peu plus de pression dans la montée. Par ailleurs, il a été constaté qu'après la période d'affichage, les dépassements avaient diminué. L'on peut en déduire que le radar anti-bruit a eu un effet sur les utilisateurs. Mme Hiltpold signale en outre que le nombre de passages est très élevé. Puis elle mentionne que la ville de Carouge n'a pas prévu d'acquérir un tel radar. Aujourd'hui, le TCS met ces radars à disposition des communes, pour un coût de CHF 3'000.-, soit le même montant que celui que la Commune a payé. Il semblerait que, pour l'instant, les radars anti-bruit ne sont pas à la vente, mais Mme Hiltpold a demandé des renseignements supplémentaires, notamment le prix d'un éventuel radar. La problématique qui se pose pour une commune est de pouvoir analyser elle-même les données. La prestation du TCS, elle, inclut l'analyse par un ingénieur en mobilité. Mme Hiltpold ajoute qu'il n'est pas exclu de reconduire l'exercice à d'autres endroits.

#### M. Peterschmitt : Commissions

M. Peterschmitt s'est senti mal à l'aise lors de certaines interventions ce soir, et ce n'est pas la première fois que cela arrive. À plusieurs reprises, certains conseillers municipaux ont, selon lui, ignoré l'art. 27 du règlement du Conseil municipal qui concerne le secret de fonction, notamment en dévoilant les noms de personnes ayant intervenu lors de commissions qui se sont déroulées à huis clos. M. Peterschmitt a l'impression que tous les membres du Conseil municipal n'ont pas les mêmes informations sur la confidentialité des commissions. Il invite le Conseil administratif à leur faire parvenir les directives relatives au secret de fonction.

Selon Mme Molinari, il sera effectivement possible de rappeler certains principes quant aux procès-verbaux de commission.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 22h30.